

LE PROFIL

Magazine

Événementiel et Publicitaire

NUMÉRO 38
FRANCAIS
X^{ÈME} ANNÉE
JUIL. - AOUT - SEPT 2020



**VISION,
ATOUTS
ET ESPOIRS,**

***EVALUATION DE L'AN UN DU
GOUVERNEMENT MUYEJ II.***

BANQUE COMMERCIALE DU CONGO



Bâtitseurs d'Avenirs



- Corporate Banking
- Institutional Banking
- Retail Banking
- Personal Banking



BCDC
Bâtitseurs d'Avenirs

SOMMAIRE



06 VISION, ATOUTS ET ESPOIRS, EVALUATION DE L'AN UN DU GOUVERNEMENT MUYEJ II.



44 LA DIVERSITÉ ETHNIQUE, LES INSTITUTIONS PROVINCIALES ET LA FORME DE L'ÉTAT : REGARDS CROISÉS



66 SYNTHÈSE ET ÉVALUATION DES DONNÉES SUR LA PERFORMANCE DES MINISTÈRES ET DES COMMISSARIATS SPÉCIAUX

EDITEUR DIRECTEUR

Alain MUYUK A CHAL

CONSEIL DE REDACTION

Prof. Jean-Paul BIRURU,

Doyen Faculté de Lettres Unilu

Alain MUYUK

Justin KALUMBA

Lucien NZAMBA sj

CRÉDIT PHOTO

Paradis Photo / Moïse KALAMB

Azma MUVA

Le Profil Magazine

MISE EN PAGE ET DESIGN

Jonas K. LUNGO

ADRESSE

Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,

Commune de Lubumbashi

Kolwezi; 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

TELEPHONE

+243810157596

leprofilmagazine@gmail.com

www.leprofilmagazine.com

facebook.com/leprofil

twitter.com/leprofil

LE PROFIL

magazine

événementiel et publicitaire

Immortalisez-vous
et soyez compétitif
avec Le Profil Magazine



Abonnez-vous   Magazine Le Profil

www.leprofilmagazine.com

Edition Papier & Site Internet

- *Événements
- *Mines
- *Economie
- *Politique
- *Education
- *Culture et art

Réservez votre encart publicitaire dès maintenant

CONTACTS

+243810157596

leprofilmagazine@gmail.com

ADRESSE

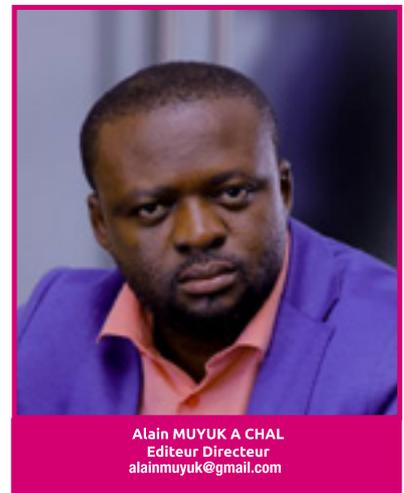
Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,

Commune de Lubumbashi

Kolwezi, 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

EDITO

LA REDEVABILITE, UN PRINCIPE CARDINAL DE BONNE GOUVERNANCE.



Alain MUYUK A CHAL
Editeur Directeur
alainmuyuk@gmail.com

La redevabilité est et devra être le principe cardinal qui sous-tend et commande l'agir politique. Pour espérer voir renaître des cendres du sous-développement qui étreint la majeure partie de la population, une nouvelle société, il nous faut exiger des comptes à un élu ou à tout celui qui exerce un mandat politique, car il est un des droits les plus élémentaires et légitimes dans une République. « Tout pouvoir émane du peuple qui l'exerce directement par voie de référendum ou des élections et indirectement par ses représentants. » ce libellé de l'article 5 de notre constitution est assez clair et devrait être le miroir de toute gouvernance à tout niveau. Aucune société ne peut en effet être bien ordonnée et se garantir une existence réelle et ou convenable, agréable ou durable si elle, en son sein, il y a une absence de système de sanctions adéquates rigoureusement et raisonnablement déterminé par la loi et les mœurs pures.

C'est en effet à cet exercice que s'est livré le Gouvernement provincial du Lualaba, d'évaluer sa marche au regard du plan quinquennal de développement, des objectifs s'assignés et des résultats atteints pour dégager les écarts, s'évaluer et maintenir le cap pour ce qui a été bien fait et s'amender pour ce qui ne l'a pas été.

Aussi, accepter de porter au public ces éléments pour évaluation est un reflet de l'intégration du principe de redevabilité, gage de bonne gouvernance comme dit plus haut.

La province du Lualaba, à travers son Secrétariat exécutif a estimé nécessaire de se livrer trimestriellement à cet exercice non de moindre et de communiquer les résultats à travers un article de presse et un rapport

détaillé, question d'appeler les animateurs à évaluer leurs prestations, mais également de permettre au Gouverneur de prendre des décisions muries et non aléatoires. Faire son bilan d'un an ou s'autoévaluer n'est pas une messe à faire, cependant c'est un mécanisme qui permet de tirer de leçons pour l'avenir de sa gouvernance. Il y a une sorte de classement qui est fait mais ce dernier donne la lumière sur ce que les ministères ont planifié de faire, ce qu'ils ont fait et ce qui n'a pas été fait en disant bien entendu le pourquoi.

Il ne s'agit nullement d'enfermer les animateurs dans une évaluation sanctionnant positivement ou négativement et de les enfermer dans une classification qui, du reste ne restera statique, mais c'est un exercice qui devra leur permettre avec émulation de faire davantage et mieux pour atteindre, pourquoi pas dépasser les assignations.

Ce numéro 38 du magazine le Profil est un numéro d'évaluation de la marche du processus de décentralisation et de la marche de la province depuis quelques temps.

Ceux qui sont au bas de l'échelle ne le sont pas en toute activité ou objectifs, certains ont été meilleurs en l'une ou l'autre chose. Ces résultats n'enferment pas non plus les animateurs des ministères ou directions comme si ces derniers n'ont pas la possibilité de faire mieux prochainement.

Que chacun en ce qui le concerne, s'évalue avant d'évaluer les autres pour espérer améliorer sa gouvernance ne fut ce que celle de sa propre vie.



**VISION,
ATOUTS
ET ESPOIRS,**

**EVALUATION DE L'AN UN DU
GOUVERNEMENT MUYEJ II.**

Direction provinciale de la BCC

INTRODUCTION

La bonne gouvernance est exigeante, et compte parmi ses principes, celui de la redevabilité. Oui savoir rendre compte est une qualité de la gestion efficace et efficiente d'une organisation, bien encore pour la gestion de la RES publica.

En date du 11 juillet 2020, le gouvernement provincial du Lualaba s'est réuni autour de son capitaine, son Excellence Monsieur Richard MUYEJ, Gouverneur de province pour peindre le tableau des actions entamées et réalisations nouvelles et celles s'inscrivant dans la continuité de la gestion.

Face à un panel des membres de la presse, il a dressé un bilan plein d'espoirs et qui le fait accepter et aimer de la part de ses administrés.

Découvrez dans les lignes qui suivent l'intégralité du tableau tel que peint par le Gouverneur Muyej.

Loin d'être un bilan, une année après l'investiture de notre Gouvernement provincial, la présente communication se veut être une obligation que nous animateurs des Entités Territoriales – à tous les niveaux – devrions nous imposer vis-à-vis de nos administrés car cela fait partie de la culture de la redevabilité dans tout État de droit et constitue le bien-fondé de la décentralisation.

Nous avons dit OUI à l'invitation de la presse, appelée aussi quatrième pouvoir afin d'échanger et pour ce faire, nous naviguerons dans tous les secteurs de la vie en mettant l'accent sur les infrastructures dans tous ses aspects et nous sommes fiers d'affirmer aujourd'hui que la Province est devenue un grand chantier qui se transforme progressivement mais nous sommes conscients que beaucoup reste encore à faire et l'espoir est permis !

INTRODUCTION

La bonne gouvernance est exigeante, et compte parmi ses principes, celui de la redevabilité. Oui savoir rendre compte est une qualité de la gestion efficace et efficiente d'une organisation, bien encore pour la gestion de la RES publica.

En date du 11 juillet 2020, le gouvernement provincial du Lualaba s'est réuni autour de son capitaine, son Excellence Monsieur Richard MUYEJ, Gouverneur de province pour peindre le tableau des actions entamées et réalisations nouvelles et celles s'inscrivant dans la continuité de la gestion.

Face à un panel des membres de la presse, il a dressé un bilan plein d'espoirs et qui le fait accepter et aimer de la part de ses administrés.

Découvrez dans les lignes qui suivent l'intégralité du tableau tel que peint par le Gouverneur Muyej.

Loin d'être un bilan, une année après l'investiture de notre Gouvernement provincial, la présente communication se veut être une obligation que nous animateurs des Entités Territoriales – à tous les niveaux – devrions nous imposer vis-à-vis de nos administrés car cela fait partie de la culture de la redevabilité dans tout État de droit et constitue le bien-fondé de la décentralisation.

Nous avons dit OUI à l'invitation de la presse, appelée aussi quatrième pouvoir afin d'échanger et pour ce faire, nous naviguerons dans tous les secteurs de la vie en mettant l'accent sur les infrastructures dans tous ses aspects et nous sommes fiers d'affirmer aujourd'hui que la Province est devenue un grand chantier qui se transforme progressivement mais nous sommes conscients que beaucoup reste encore à faire et l'espoir est permis !





Exc. Fify Masuka, Vice-Gouverneur de la Province du Lualaba



Prof. Joseph YAV KATSHUNG, Directeur de Cabinet du Gouverneur





Lors d'un conseil des ministres



LE DÉSORMAIS CÉLÈBRE PONT DE L'ALTERNANCE

Nous avons inauguré, le 30 juin 2020, jour marquant le 60ème anniversaire de l'Indépendance de notre pays, l'ouvrage qui est désormais dénommé « PONT DE L'ALTERNANCE » anciennement connu sous l'appellation de Pont-Tunnel SNCC avec une seule bande à 2 voies. Ce nouvel ouvrage est constitué de deux bandes, désormais jumelles dont une ancienne et une nouvelle. Une métaphore qui nous plonge tout droit dans l'histoire politique récente de notre pays et qui fonde sa nouvelle appellation qui symbolise l'historique alternance politique Joseph KABILA - Felix Antoine TSHISEKEDI.

La débaptisation de ce pont est un hommage rendu aux deux acteurs clés de cet événement historique et unique dans son genre dans notre pays depuis son accession à la souveraineté nationale et internationale. Mais du point de vue technique, il fluidifie la circulation qui était gênée par l'étroitesse de l'ancien pont tunnel en créant des bouchons. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et le Ministre provincial des Infrastructures a eu les mots justes dans son adresse lors de l'inauguration dudit pont en ces termes : « ces bouchons sont les conséquences de la croissance forte du nombre des véhicules dans la ville du fait de l'explosion démographique et de la circulation économique des biens et des personnes ». 3









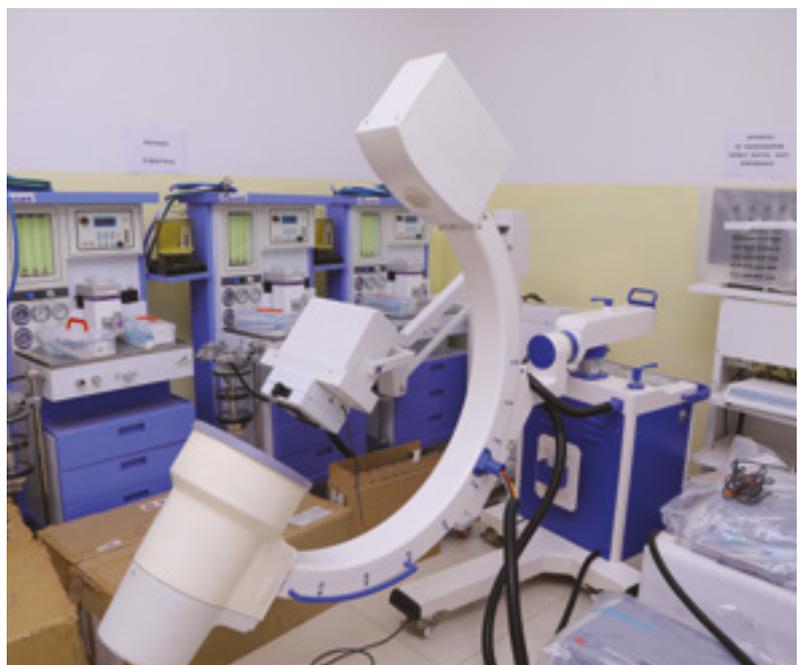


Aquisition des matériels pour l'Hôpital Général de Référence Mwangeji

LE RÊVE D'UNE ENTRÉE DE LA VILLE AGRÉABLE ET PEU AGITÉE

Kolwezi, Chef – Lieu de la Province du Lualaba et Capitale Mondiale du Cobalt, doit réellement refléter son statut. Ce qui n'est pas le cas à l'entrée de la Ville et principalement de l'Hôpital au Rond – Point portant le même nom, Mwangeji. Ce visage morne est causé par les érections des kiosques qui parsèment le long de la route, un marché pirate qui s'y installe dans un désordre et une insalubrité criante.

Assainir l'entrée de la ville est donc notre rêve à tous et nous devons détruire les kiosques, embellir les lieux en y érigeant un complexe commercial d'intérêt commun constitué des pharmacies, des restaurants, des parkings et autres. Nous y tenons et le ferons avec l'adhésion de tous et jamais sur fond de polémique.



4. D'AUTRES INFRASTRUCTURES

L'Hôtel du Gouvernement : Nous parlerons toujours de cet ouvrage

Par devoir de mémoire étant donné l'importance de l'ouvrage réalisé, nous rappelons que la Province du Lualaba créée en 2015 à la faveur du découpage territorial, ne disposait pas d'infrastructures immobilières pouvant abriter les nouvelles institutions provinciales, à commencer par l'exécutif.

Arrivés à Kolwezi en date du 21 Novembre 2015 en qualité de Commissaire Spécial du Gouvernement, nous avons fonctionné d'abord à l'Hôtel Kampi ya Boma, puis dans une maison louée non loin de la Place de l'Indépendance et puis nous avons aménagé dans l'ancienne résidence du Maire de Kolwezi que nous avons réquisitionné et arrangé.

Si le Gouvernorat pouvait s'en contenter, les Ministères eux furent essaimés sur toute la ville et cela impactait sûrement sur leur rendement, il fallait donc renverser la réalité et doter le Gouvernement Provincial d'un siège et des bureaux dignes de son rang. C'est ainsi que le Gouvernorat et la plupart des ministères sont logés à la même et belle enseigne, dans notre propre bâtiment dénommé HOTEL DU GOUVERNEMENT qui est situé sur la route Kazembe, dans un quartier jadis périphérique qui se métamorphose très vite et parfois de manière anarchique et dont le prolongement de la route en asphalte est en projet est sera réalisé dès que nous réunirons les moyens. 4

Il nous arrive d'entendre, ce n'est qu'une parenthèse, des gens affirmer, peut-être naïvement, que la Province a énormément de moyens et que l'allure de développement aurait dû être plus remarquable, c'est possible, mais comme nous n'avons aucune idée de leur base d'appréciation, nous craignons que ça soit un problème d'esprit donc difficile à considérer.

Il est vrai que le Lualaba est dans la catégorie des provinces qui ont des atouts qui offrent la possibilité de croissance, le Katanga en détenait plus ; il faut aussi et surtout – pensons-nous humblement – la volonté politique, l'amour pour la province et l'attachement à la patrie.

Nous sommes donc installés dans le village KAZEMBE ; c'est l'occasion de remercier le Chef KAZEMBE pour son hospitalité en ayant accepté de nous accueillir sur ses terres. Ce bâtiment moderne, inauguré le mardi 12 mars 2019 est construit sur une superficie de 6 500 m². L'ensemble de ces bureaux peuvent accueillir plus de 200 personnes. Il compte des bureaux du Gouverneur et Vice-gouverneur. Il abrite 12 ministères et leurs cabinets. Il dispose également d'une grande salle de réunions avec les technologies de pointe et une autre salle de conférences. Sans oublier une terrasse pour des événements officiels et un parking pouvant accueillir 75 à 80 véhicules.







Lors d'un conseil des ministres





M. Ady Nawezi, Assistant du Gouverneur



M. Yannick Tshisola, Directeur de Cabinet Adjoint







M. Guy Kilambwe, chef du Protocole d'Etat





B. LE PAVILLON PRÉSIDENTIEL

Situé juste à côté de l'Hôtel du Gouvernement, les travaux de construction du Pavillon présidentiel à ne pas confondre avec la Résidence en projet, est constitué des bureaux du Président de la République en cours de finalisation pour fin Août 2020.

Permettez-moi de vous donner la motivation qui fonde la réalisation de cet ouvrage au Lualaba.

En effet, il est institué depuis janvier 2013, la tenue d'un Forum minier dénommé « Conférence Minière de la RDC » où tous les acteurs publics, privés et ceux de la société civile en charge des ressources naturelles, devraient se retrouver régulièrement pour évaluer la situation du secteur minier national, si vital pour l'économie de notre pays ; les première et deuxième ont eu lieu à Lubumbashi, actuel chef-lieu du Haut-Katanga et à Goma dans le Nord Kivu.

Ayant abrité du 12 au 14 septembre 2018, la 3ème édition de la Conférence Minière de la RDC, qui lui a valu l'appellation de « la Capitale Mondiale du Cobalt », la Province du Lualaba à travers son chef-lieu, Kolwezi 5

se veut être, le siège voire la capitale nationale des journées minières, à l'instar de « INDABA Mining » en Afrique du Sud, c'est une ambition légitime. Et comme cet évènement est présidé par le Chef de l'État, il a été jugé impérieux d'ériger les bureaux du Président de la République afin qu'il y reçoive ses hôtes et invités de marque durant tout son séjour sans que le Gouverneur ne lui cède son bureau comme on le voit souvent.



Pavillon présidentiel





C. LE SIÈGE DE L'ASSEMBLÉE PROVINCIALE

Bien qu'elle n'a pas connu le nomadisme comme ce fut le cas pour le Gouvernement, la première institution de la Province est logée dans l'enceinte du Groupe Bazano en location et siège pour ses plénières dans la salle de cinéma du cercle Manika de la Gécamines, entreprise privée.

Son siège qui est en construction au Golf de Kolwezi est constitué de deux blocs dont celui administratif qui est fini et l'hémicycle qui est en cours de finalisation.





D. D'AUTRES TRAVAUX EN COURS OU FINIS EN DEHORS DE KOLWEZI



1. Dans le cadre du programme de réhabilitation et de construction des infrastructures administratives, nous citons :

- La construction du bureau communale de Fungurume déjà inauguré ;
- Les travaux de construction en cours de de la mairie de Kasaji comprenant un bâtiment administratif de 510 mètres carrés ; un Commissariat de la police de 191 mètres carrés ; un bâtiment de détention provisoire de 185 mètres carrés et cinq logements des administratifs, pour un total de 586 mètres carrés ;
- Et bientôt les résidences des autorités de la nouvelle ville. Le premier lot constitué des bureaux de l'administration de la nouvelle ville sera réceptionné à la fin de ce mois.





Nouvel atelier de terrassement opérationnel sur la RN39







Route de contournement poids lourd





2. Quant aux écoles, institutions d'enseignement supérieur et centres de santé, et autres infrastructures



- Nous allons inaugurer, l'Ecole de Mwanjinga [totalement réhabilitée] sous peu et l'ISP MUSUMBA [nouvellement construit] avant le mois de décembre de cette année ;

- Nous avons déjà inauguré les écoles de Kayembe et de Mutshatsha et nous sommes dans la phase d'extension pour une deuxième école à Kayembe et à Mutshatsha

- Toujours à Mutshatsha, nous nous préparons à poser la première pierre pour la construction d'un centre de santé médical et l'entrepreneur qui a gagné le marché est dans la phase de mobilisation ;

- Disons un mot sur MUSHIMA, qui semble être l'oublié de Mutshatsha mais qui va surement bénéficier du rayonnement de la Cimenterie CARRILU. Nous y prévoyons la construction d'un centre médical ainsi qu'une école.

- A Sandoa, nous venons de signer deux contrats de construction de deux ponts sur l'axe Sandoa - Dilolo : Rivière KAMAFIKA et Rivière ZOMBO et les travaux démarrent le 15 juillet. Aussi, des études urgentes sont en cours avec l'Office des routes pour réhabiliter la digue de la Lulua et les travaux vont être faits avant la saison des pluies ;

- A Dilolo, il est prévu d'amorcer les travaux de la voirie urbaine avant la saison des pluies, la réhabilitation de l'hôpital général de référence et la construction d'un complexe scolaire.

- A Lubudi, nous venons de signer le contrat de réhabilitation de l'Hôpital de Référence de LUBUDI et nous nous préparons à poser la première pierre de la nouvelle École de Kansanya lors de notre prochaine itinérance. Il s'agira aussi d'identifier le site pour le nouveau centre médical ainsi que le lancement du puits industriel afin de renforcer la fourniture en eau potable, mais aussi l'éclairage public dans une bonne partie de Lubudi tout comme à MUKABE KASARI.

- Nous avons prévu de poursuivre le programme de forage d'eau potables déjà amorcé [Kakanda, Kayembe, Mutshatsha, Kisenge, Dilolo], il est impérieux d'identifier quelques villages importants. L'idéal étant de concentrer des projets pour inciter au regroupement des villages afin d'assurer leur viabilité.



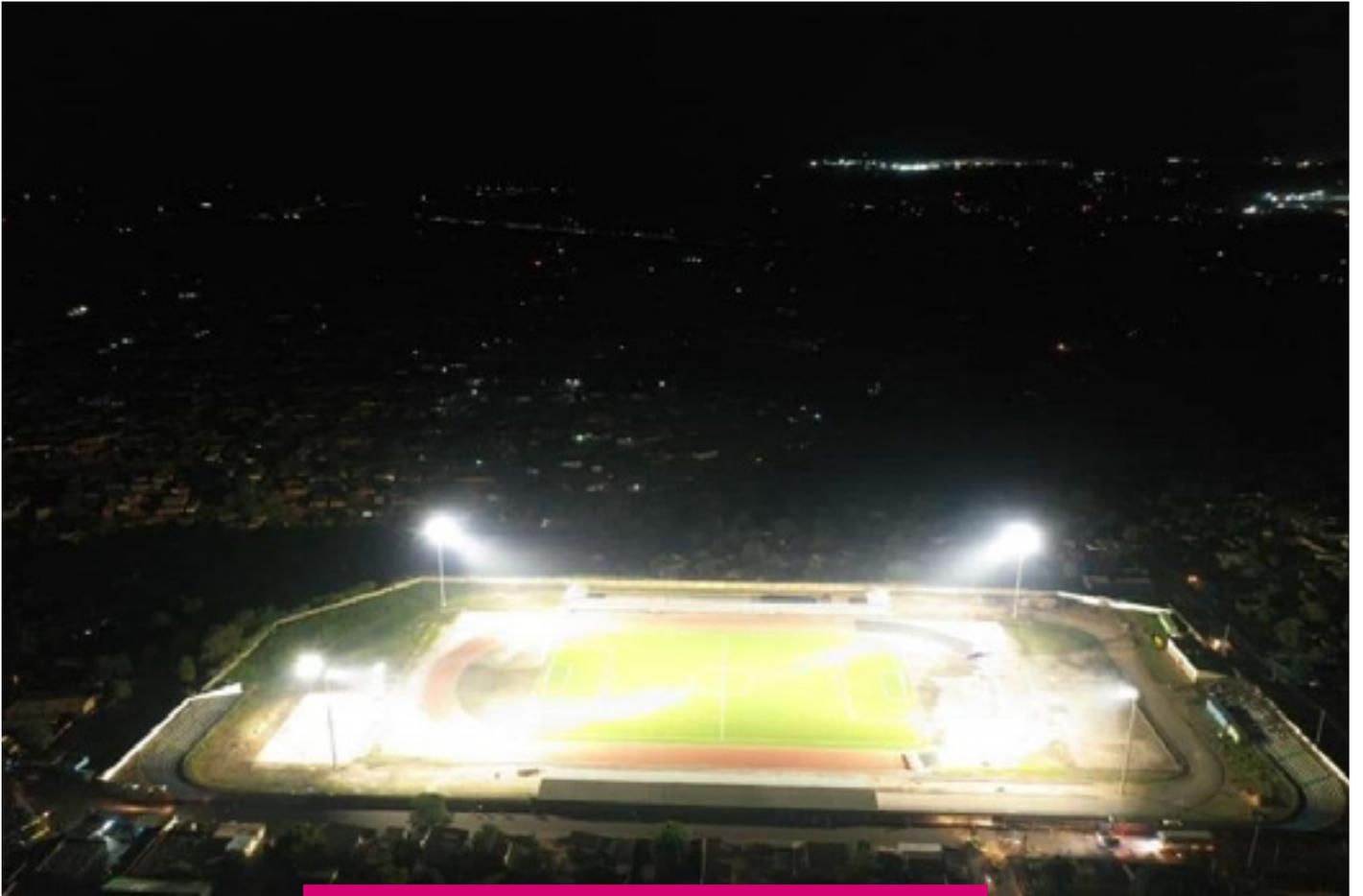
Un auditoire de l'Université de Kolwezi





Voirie Urbaine





Stade omnisport DIUR





Cimenterie de CARRILU





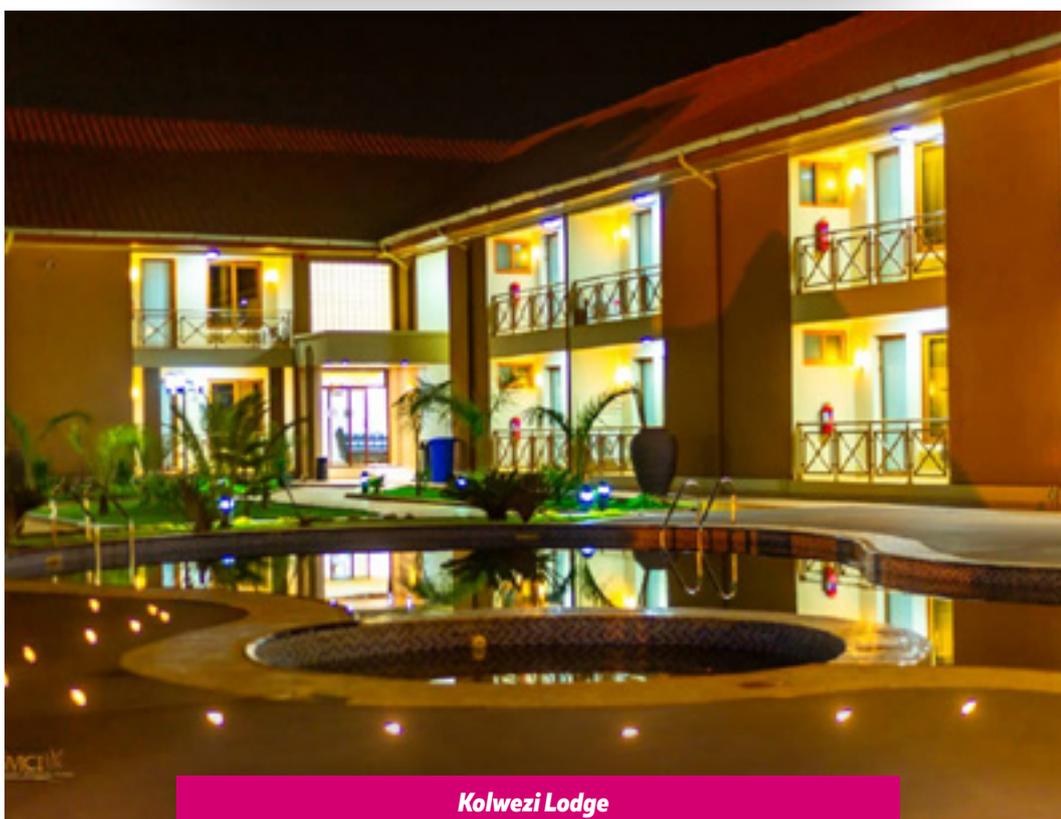
Cimenterie de CARRILU



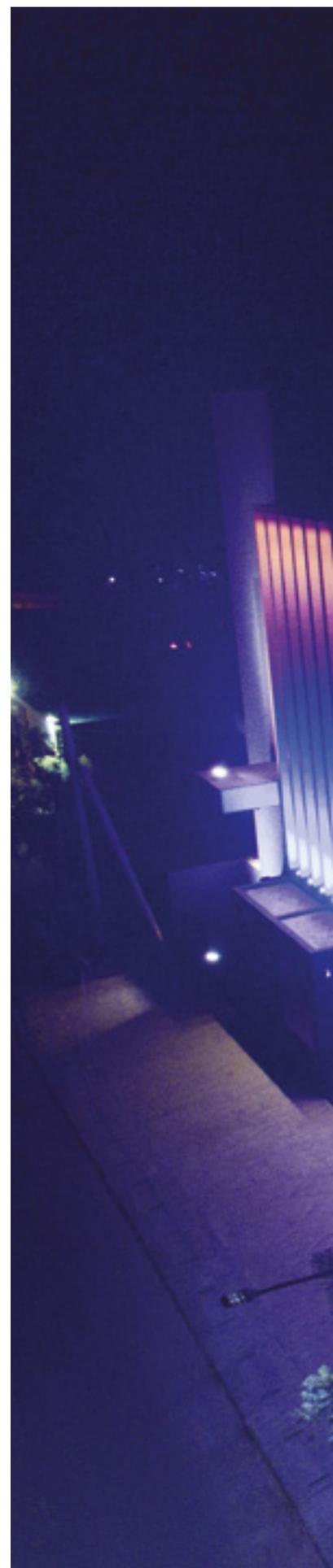
KOLWEZI BY NIGHT

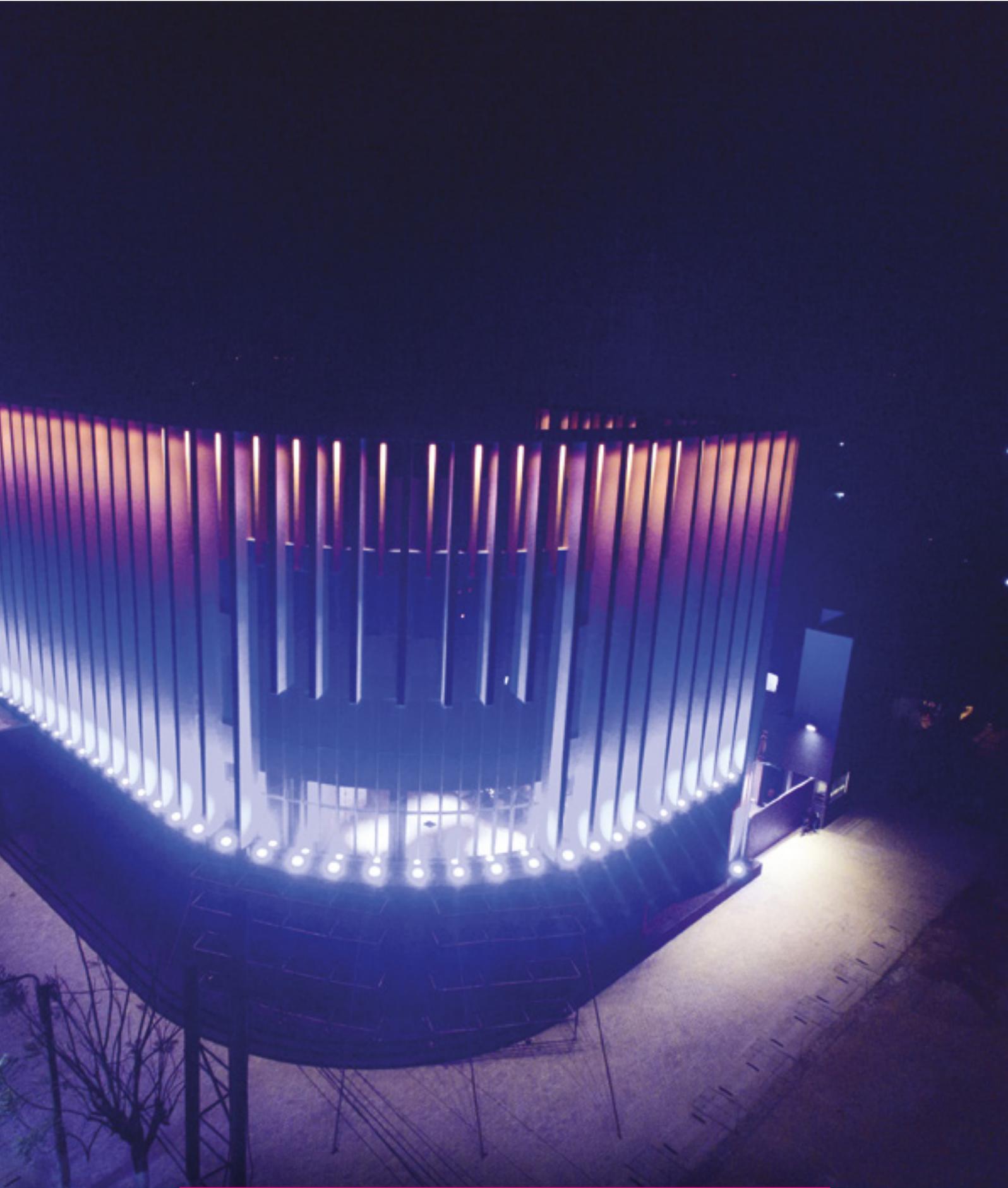


L'avenue Lumumba vue de Nuit



Kolwezi Lodge





RAWBANK, Siège Provincial du Lualaba



La diversité ethnique, les institutions provinciales et la forme de l'Etat : regards croisés

1. INTRODUCTION

Cet article introduit le concept d'Indice de Fragmentation Ethnolinguistique comme mesure de la probabilité que deux individus sélectionnés au hasard d'un même groupe se retrouvent dans deux groupes ethniques différents.

Plus globalement, il fait le lien entre l'Indice de Fragmentation Ethnolinguistique et le progrès socioéconomique, exprimé sous forme d'Indice de Développement Humain, et établit que l'hétérogénéité ethnique est une entrave au développement.

Ensuite, cet article cherche à isoler la pluriethnicité de la RDC comme facteur déstabilisant des institutions provinciales, nées du processus de décentralisation administrative de 2015. Pour y parvenir, il recueille et analyse les multiples griefs évoqués pour motiver la flopée des motions de défiance et de censure depuis l'avènement de nouvelles provinces.

De façon sommaire, il fait la cartographie de tous les protagonistes au conflit, au sein des institutions provinciales et en dehors.

Par ailleurs, il analyse la pertinence de la forme de notre État, telle que consacrée par la Constitution de la République, sur la question centrale de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques par la

Présidence, la Primature et les exécutifs provinciaux. À cet égard, il examine les points de complémentarité et de chevauchement.

Il s'achève sur un éventail de réformes constitutionnelles pour pallier le déficit et les insuffisances en cohérence et en alignement des politiques publiques des acteurs étatiques précités.

2. LA NOTION DE FRAGMENTATION ETHNIQUE

Comme déjà indiqué, le concept d'Indice de Fragmentation Ethnolinguistique (IFE) recouvre la probabilité que deux individus sélectionnés au hasard d'un même groupe se retrouvent dans deux groupes ethniques différents. Exprimée sous forme d'une échelle graduée qui varie entre 0 et 10, la fragmentation ethnolinguistique se calcule en intégrant 3 composantes majeures, soit le phénotype, la langue et la religion. Ainsi, un IFE égal à 0 signifie que le pays est totalement homogène et mono-ethnique. Inversement, un IFE correspondant à 1 dénote une hétérogénéité exceptionnelle.

Les travaux pionniers des chercheurs Douglas Rae et Michael Taylor (1970) ont permis de classer 240 pays sur base de leur IFE. Toutefois, pour des raisons d'espace et à titre indicatif, nous ne reproduisons ici que les IFE de quelques pays.

Classement	Pays	IFE
1	RDC	0,885
2	Ouganda	0,883
3	Kenya	0,877
4	Inde	0,876
5	Afrique du Sud	0,873
59	Namibie	0,663
82	Belgique	0,574
137	Etats Unis	0,395
155	Israël	0,303
202	Chine	0,125
203	Finlande	0,122
216	Japon	0,079
240	Corée du Sud	0,002

Tableau 1 : Classement de 240 pays suivant leur IFE

Avec un IFE de 0,885, notre pays se classe comme le pays le plus ethniquement fragmenté au monde, talonné par l'Ouganda avec un IFE de 0,883. Comparativement, les Etats Unis et l'Israël sont plus homogènes, vus sous l'angle ethnolinguistique. Mais comme on peut le voir dans le Tableau 1, c'est la Corée du Sud qui détient la palme d'or du pays le plus homogène au monde, avec un IFE d'à peine 0,002.

A portrait of David Kayombo, a middle-aged Black man with short hair, wearing a dark blue blazer over a light blue button-down shirt. He is standing in an office, with a wooden bookshelf behind him containing several books, including one with 'Larousse' on the cover. A large, textured spherical object is on top of the shelf. The background wall is a neutral, light color.

David Kayombo,

Expert en développement communautaire et en Responsabilités Sociétales des Entreprises, principalement dans le secteur extractif, Détenteur d'un diplôme de Master en Administration Publique de l'Université de Harvard, avec Spécialisation dans les réformes institutionnelles. Il a joué un rôle dans la redynamisation de la diplomatie dans notre Pays

2.1. Les conséquences de la fragmentation ethnolinguistique

Sur le plan théorique, une société fortement fragmentée présente deux types de vulnérabilité. Premièrement, un IFE élevé est directement corrélé à un faible capital social, défini comme le réseau de relations et obligations réciproques qui peuvent améliorer l'efficacité d'une société en facilitant la coopération volontaire. Dans son sens le plus élémentaire, le capital social signifie la confiance, laquelle facilite la coopération. Plus grand est le niveau de

confiance à l'intérieur d'une communauté, plus forte est la probabilité que ses membres coopèrent. Dans cette optique, deux personnes appartenant à un même groupe ethnique présenteraient plus de penchant à coopérer, à cause de la confiance qu'elles se font a priori. Or, nous savons que dans chaque société, l'efficacité de ses institutions repose largement sur le niveau de confiance réciproque de ses membres. Une illustration de l'importance de la confiance dans les rapports humains, c'est le concept de tontine décrit dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Tontine et Capital Social

L'idée de base d'une tontine est que les membres versent régulièrement de l'argent à une caisse commune dont le montant, en partie ou dans sa totalité, est remis à tour de rôle à chaque membre. Dès qu'un membre a reçu son montant, il n'est plus éligible de recevoir une autre répartition mais il doit continuer à contribuer à la caisse commune jusqu'à ce que tous les membres aient reçu leur montant. Une certitude : pour qu'un membre souscrive volontairement à une tontine, il faut qu'il ait suffisamment confiance dans la bonne foi des autres membres à ne pas faillir à leurs obligations.

Une enquête des ménages menée en 2014 sur l'axe routier Lwambo-Mitwamba au Katanga révèle, par exemple, que l'esprit associatif y est très faible, seuls 0,88 % des ménages enquêtés cultivent leur champ en association. La méfiance réciproque ralentit la coopération, et partant, diminue l'efficacité de toute la communauté. Il va de soi que la productivité agricoles des ménages enquêtés soit faible : 56,7% des ménages déclarent produire en moyenne un à dix sacs (50 kg) de maïs par an

Deuxièmement, la fragmentation ethnolinguistique favorise certains comportements sociaux notamment le népotisme et le tribalisme. Les relations au sein de la communauté sont de type hégémonique et clivant : « Nous contre Eux », ou encore, « C'est notre tour ». 'C'est notre tour' signifie soit que le leur est fini, soit encore que le vôtre est à venir, et que dans l'un ou l'autre cas de figure, restez tranquilles.

Dans la pratique, toutefois, les débats sur le népotisme sont subtilement et soigneusement évités et restent tabous. En parler ouvertement, c'est courir le risque d'être socialement ostracisé, puisque stigmatiser le népotisme, c'est déjà être népotiste soi-même. Ainsi, les prises de décisions motivées par des considérations népotistes sont souvent insidieuses, rarement mises à l'avant-plan dans les discussions. Par exemple, une faction de députés provinciaux peuvent faire des messes basses visant la destitution de leur gouverneur au fallacieux motif que 'sa gestion est calamiteuse' ou pour 'manque de collaboration avec ses subalternes'. Et pourtant, tout le monde perçoit que les griefs avancés occultent beaucoup de non-dits : les véritables raisons sous-jacentes étant à chercher ailleurs, dans le tropisme tribal.

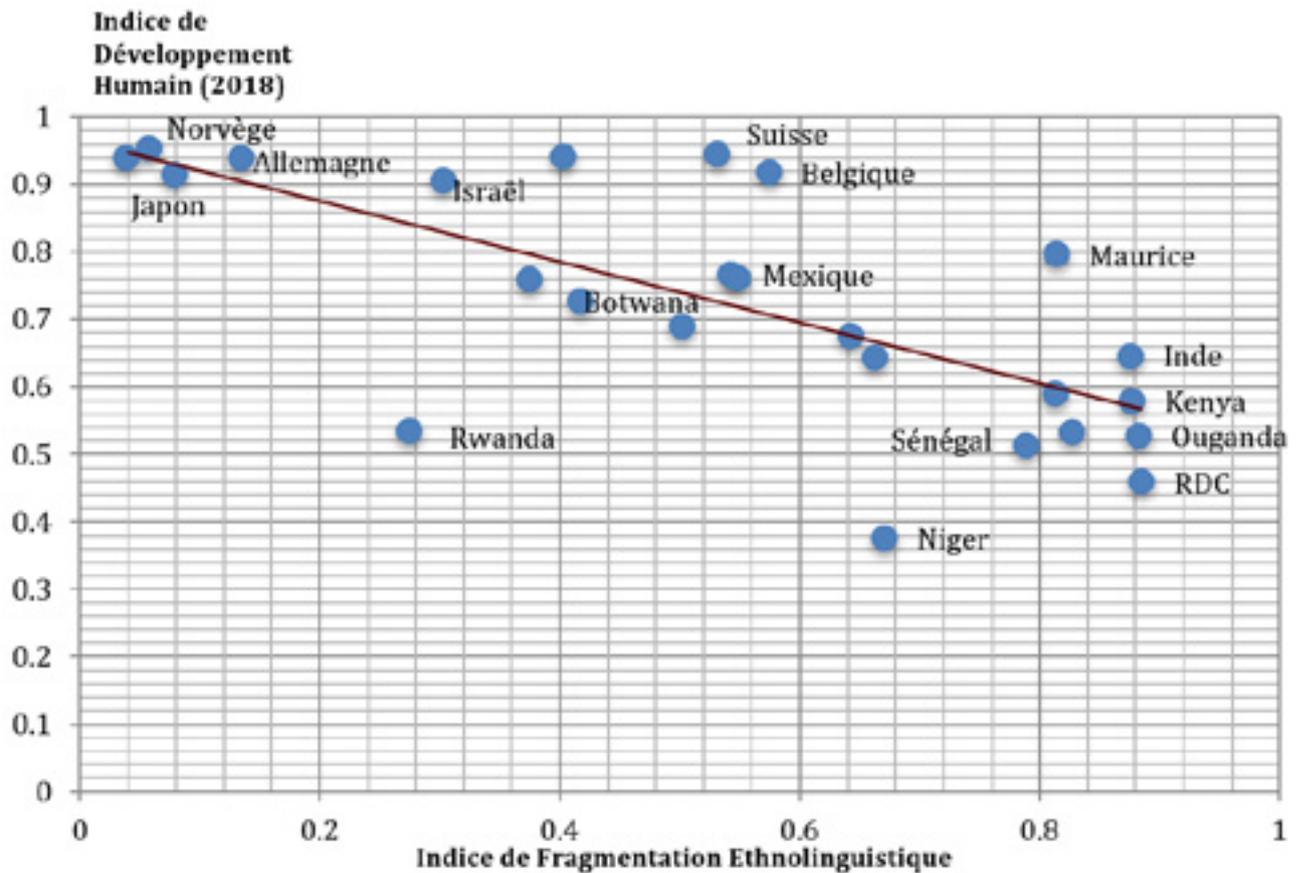
A l'échelle nationale, ces deux types de vulnérabilité évoqués précédemment, soit l'inefficacité collective induite par la méfiance réciproque et le népotisme produisent en tandem des effets qui nivellent toute la société par le bas.

Le Tableau 3 ci-dessous établit une corrélation négative entre l'Indice de Fragmentation d'un pays et son niveau de développement humain. Plus l'Indice de Fragmentation Ethnolinguistique est prononcé, plus son Indice de Développement Humain est faible—et inversement.

Il importe toutefois de souligner que l'IFE n'est pas le seul déterminant de la pauvreté. On voit par exemple que pour des raisons différentes l'île Maurice et le Rwanda font figure d'exception. L'île Maurice a pu réaliser des avancées considérables en matière de développement humain en dépit de sa grande diversité ethnolinguistique. À l'inverse, le Rwanda demeure pauvre malgré son faible taux de fragmentation ethnolinguistique. En revanche, la Belgique et la Suisse sont dans le club serré des pays riches malgré leurs niveaux de fragmentation ethnolinguistique élevés.

Cela dit, il n'est pas anodin de souligner que la fragmentation ethnolinguistique ne devrait ni nous pousser au fatalisme ni servir de prétexte pour légitimer les ratés en matière de gouvernance, phénomènes malheureusement récurrents en RDC. En revanche, nous devrions poser les bases d'un nouveau regard sur nos différences culturelles pour peu que l'on comprenne comment les aprioris ethnolinguistiques influent sur nos décisions et nos comportements. À ce propos, faire de la RDC un véritable creuset des cultures, c'est-à-dire un endroit où celles-ci se brassent et se croisent reste le plan grand chantier ouvert devant nous.

Tableau 3 : Corrélation entre l'IFE et l'IDH



2.2. Les provinces et la fragmentation ethnolinguistique

Au regard de leur degré de fragmentation culturelle, les provinces de la RDC se situent sur une échelle graduée allant de la province la plus homogène à la plus hétérogène. Entre les deux extrémités, les 26 provinces de la RDC présentent des nuances. Le Tableau 4 contraste les caractéristiques ethnolinguistiques de deux provinces, le Kasai-Oriental et l'Ituri.

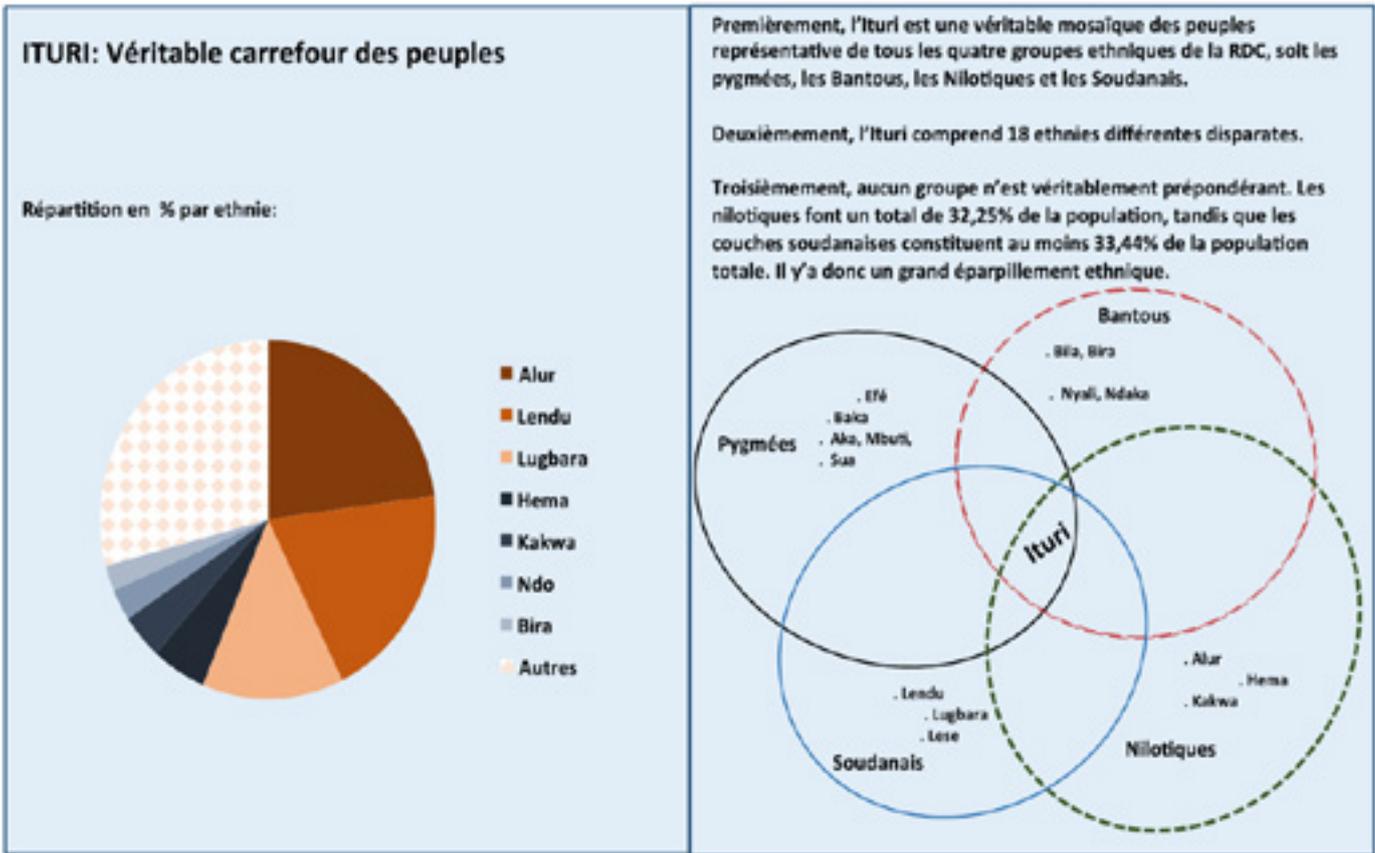
Premier exemple, la Province du Kasai-Oriental. S'agissant de sa superficie, le Kasai-Oriental couvre 9545 km², étendue comparable à celle de la République de Chypre. Sa densité est estimée à 330 habitants au km², soit dix fois supérieure à la moyenne nationale. Repartis sur cinq territoires, 3 145 000 d'habitants peuplent le Kasai-Oriental, tous appartenant presque exclusivement au groupe ethnique Luba-Kasai, comme l'illustre le Tableau 4. À l'aune de notre grille d'interprétation, il est correct donc de déduire que la Province du Kasai-Oriental est relativement homogène.

Tableau 4 : Kasai-Oriental & Ituri/Ethnies autochtones

Province	Territoires	Groupe ethnique
Kasai-Oriental	Kabeya Kamwanga	Luba-Kasai
	Katanda	Luba-Kasai
	Lupatapata	Luba-Kasai
	Miabi	Luba-Kasai
	Tshilenge	Luba-Kasai
Observation	5 Territoires	Province totalement mono-ethnique, constituée des populations Luba-Kasai
Ituri	Aru	Kakwa ; Madi ; Lugbare ; Ndo Okebo ; Ndo Vare ; Mbuti
	Djugu	Aka (Pygmées) ; Lendu ; Hema ; Mambisa
	Irumu	Bira ; Lese ; Efé (Pygmées) ; Hema ; Lendu (Bale)
	Mahagi	Alur (93%) ; Lendu Bale) ; Nyari ; Okebo (Ndo)
	Mambasa	Efé ; Bira ; Lese ; Mbo ; Ndaka ; Sua (Pygmées)
Observation	(5) Territoires	(18) Aka ; Alur ; Bira ; Efé ; Hema ; Kakwa ; Lendu (Bale) ; Lese ; Lugbara ; Madi ; Mambisa ; Mbo ; Mbuti ; Ndaka ; Ndo Okebo ; Ndo Vare ; Nyari ; Sua

Deuxième exemple, la province de l'Ituri, née du démembrement de l'ancienne province orientale. Sa superficie est de 65 658 km², 7 fois plus grande que celle du Kasai-Oriental mais comparable à celle du Sri Lanka. Ayant une population estimée à 3 650 000 habitants, l'Ituri est moins densément peuplé (56 hab. /km²).

À plus d'un titre, l'Ituri et le Kasai-Oriental se situent aux antipodes de l'échelle de différenciation ethnolinguistique.



La distinction entre province homogène et province hétérogène est très simpliste et caricaturale. Un exemple marquant est justement le cas de la province du Kasai-Oriental. En surface, le peuple Luba-Kasai forme un bloc homogène aux intérêts et enjeux concordants.

Toutefois, dans la pratique les choses ne sont pas si simples qu'elles paraissent. Les recherches des professeurs Baudouin Kakura et Rémy Mbaya mettent en relief que l'unanimité qui existe au sein des peuples du Kasai-Oriental est de façade. Ils notent par exemple que dans le territoire de Katanda, les clans « Bena Shimba », « Bena Kapuya » et « Bena Mwembia » s'affrontent depuis plusieurs décennies. De façon similaire, dans le territoire de Kamiji, les « Bena Kelenda » et les « Bena Nyoka » sont en conflit interminable. Par ailleurs, une enquête conduite par la MONUC au Kasai-Oriental en 2010 établit la cartographie des foyers de conflit et en identifie 140.

Les conflits au Kasai-Oriental, province comparativement homogène, sont révélateurs de la sensibilité de la donne ethnolinguistique. Si le Kasai-Oriental peut être en proie à des tels déchirements, il n'est pas surprenant que les conflits entre Lendu/Hema en Ituri soient si récurrents et dans une certaine mesure, presque prévisibles.

Voir les choses sous le prisme ethnolinguistique peut s'avérer indispensable dans la prévention des conflits. Ainsi, des foyers de conflits potentiels peuvent être identifiés en amont et des moyens conséquents en matière d'attention et de ressources financières peuvent y être déployés d'une manière singulière. Ce faisant, les conflits intercommunautaires de mi-décembre 2018 survenus à Yumbi au Mai-Ndombe entre les communautés Nunu et Tende n'auraient pas pris tout le monde de court. En fait, Mai-Ndombe est probablement l'une des provinces les plus ethniquement émiettées de la RDC, comptant au minimum 23 ethnies différentes, toutes aussi petites les unes que les autres.

Cette grille de lecture souligne avec insistance la nécessité de formuler des politiques publiques nationales qui favorisent la tolérance réciproque et la cohésion sociale.

En plus, cette même grille d'interprétation nous permet de comprendre en partie les racines des conflits au sein des institutions provinciales depuis leur création en 2015, en vertu de loi sur la décentralisation administrative.

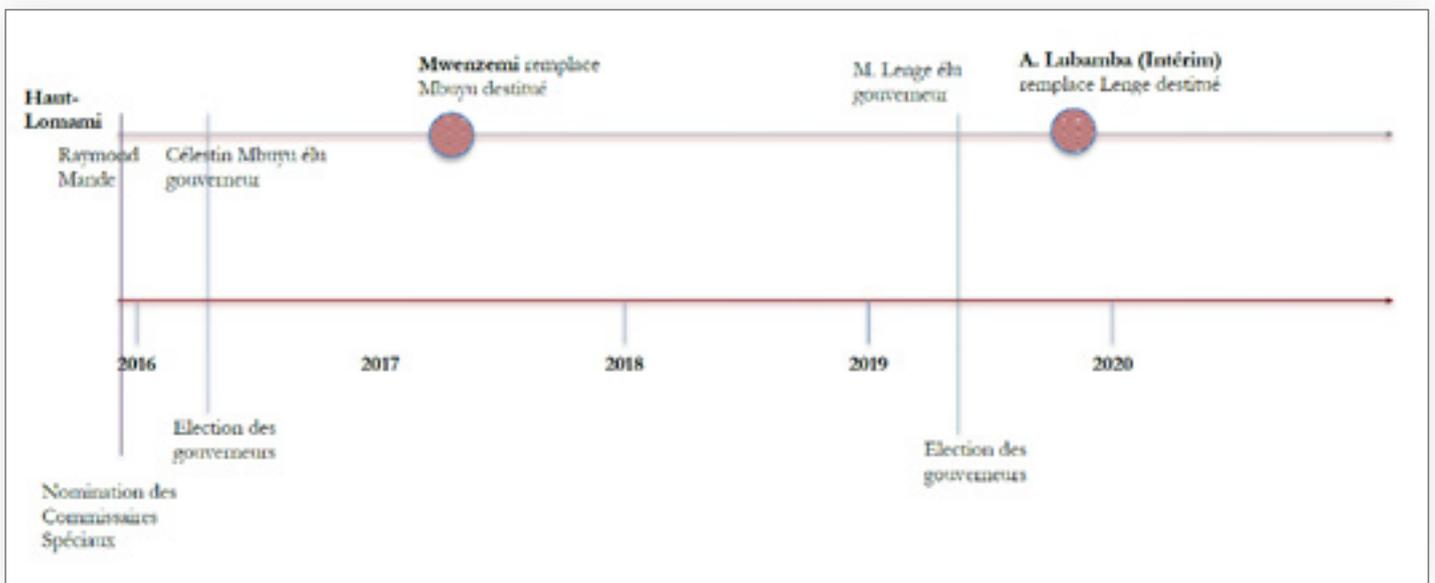
2.3. L'instabilité des institutions provinciales.

Nous avons noté que depuis leur création en 2015, les institutions provinciales ont été profondément marquées par une grande instabilité en leur sein. Dans plusieurs cas, les conflits ont été d'ordre interinstitutionnel, exécutif provincial contre assemblée provinciale, mais dans certains autres cas de figure, ils ont été intra-institutionnels, soit au sein de l'exécutif, soit à l'intérieur de l'assemblée même. Dans des cas rares, les conflits ont pris un caractère extra-institutionnel, lorsque, par exemple, les chefs coutumiers, la société civile et les « autorités » se sont immiscés dans le règlement desdits conflits.

Problématique	Parties prenantes concernées
Gouverneurs ou vice-gouverneurs ayant fait l'objet d'une motion de défiance ou de censure	Tony Bolamba (Equateur, victime de deux motions), Jean Claude Kazembe (Haut-Katanga), Célestin Mbuyu et Marcel Lenge (Haut-Lomami), Jean-Pierre Lola Kisanga (Haut-Uélé), Adballah Pene Mbaka et Jean Bamanisa (Ituri) ; Alex Kande et Martin Kabuya (Kasaï-Central, Martin Kabuya (visé par deux motions), Jean Maweja (Kasaï Oriental), Larousse Kabula Mavula et Jean-Marie Peti-Peti (Kwango), Gödel Kinyoka(Kwilu), Patrice Kamanda (Lomami), Bienvenu Essimba et Louis Mbonga Magalu (Mongala), Marie-Thérèse Gerengbo (Nord-Ubangi), Jean Olongo Tokole et Gaspard Bosen-go et Walle Lufungula (Tshopo), Cyprien Lomboto (Tshuapa), Armand Kasumbu (Bas-Uélé), Paul Mputu Boleilanga (Mai-Ndombe).
Présidents de l'assemble provinciale ayant été sous le coup d'une motion de défiance	Charles Pongo Dimandja (Sankuru), John Degbalase (Sud-Ubangi)
Gouverneurs ayant été déchus consécutivement à une motion de défiance	Tony Bolamba (Equateur), Jean Claude Kazembe (Haut-Katanga), Célestin Mbuyu et Marcel Lenge (Haut-Lomami), Jean Bamanisa (Ituri) ; Alex Kande et Martin Kabuya (Kasaï-Central), Larousse Kabula Mavula & Jean-Marie Peti-Peti (Kwango),Patrice Kamanda (Lomami), Bienvenu Essimba (Mongala), Cyprien Lomboto (Tshuapa), Walle Lufungula (Tshopo)
Présidents de l'assemblée provinciale ayant été déchus consécutivement à une motion de défiance	Charles Pongo Dimandja (Sankuru), John Degbalase (Sud-Ubangi)
Gouverneurs empêchés par les autorités de regagner leur poste de travail malgré l'arrêt rendu par la Cour Constitutionnelle les réhabilite	<ul style="list-style-type: none"> → La Cour Constitutionnelle annule la destitution de Jean-Claude Kazembe pour vice de forme, le 26 mai 2017 mais les 'autorités' l'empêchent de monter dans l'avion qui devait le ramener à Lubumbashi, le 30 mai 2017. → Destitué lors de la plénière tenue le 14 octobre 2017, le gouverneur Essimba sera appelé à Kinshasa en consultation et ne regagnera plus son poste. → La Cour Constitutionnelle réhabilite le gouverneur Cyprien Lomboto déchu le 10 mars 2017 mais il est débarqué de l'avion qui devait le ramener auprès de ses administratifs, le 08 juin 2017.
Provinces où les notables, les chefs coutumiers, la société civile et les parlementaires dits debout se sont immiscés dans le conflit entre acteurs provinciaux	<ul style="list-style-type: none"> → La société civile et les notables de la ville de Mbandaka demandent le limogeage des députés provinciaux, en 2019 (Equateur). → Le 13 novembre 2019, le caucus des autorités traditionnelles remet au président de l'assemblée provinciale un mémorandum dans lequel ils s'opposent à la destitution du gouverneur Martin Kabuya (Kasaï-Central) → Activités paralysées à Mbuji-Mayi par les Parlementaires debout de l'UDPS/Fédération de Mbuji-Mayi, exigeant la démission sans délai du gouverneur Jean Maweja, le 4 janvier 2020 (Kasaï-Oriental)
Provinces où, sur décision du VPM et ministre de l'intérieur, les plénières avaient été suspendues	<ul style="list-style-type: none"> → Sur décision du VPM et ministre de l'intérieur, les plénières sont suspendues à cause de la perturbation de la cérémonie d'ouverture de la session de l'Assemblée Provinciale, octobre 2017 (Kasaï). → La police scelle le siège de l'Assemblée provinciale, janvier 2018 (Kasaï). → Le VPM et ministre de l'intérieur suspend les plénières de l'assemblée sur fonds de bagarres survenus en septembre 2017 entre députés, octobre 2017 (Tanganyika). → Suspension des plénières de l'assemblée provinciale, consécutivement à la motion de censure contre le gouverneur Armand Kasumbu, 2 mars 2018 (Bas-Uélé).

Les informations contenues dans le tableau 5 renseignent qu'au minimum vingt-deux motions de défiance ou de censure ont été initiées contre les gouverneurs de province. Dans la foulée de ces motions, douze gouverneurs ont été destitués à ce jour, Paul Mputu Boleilanga, gouverneur du Mai-Ndombe étant le dernier en date. Au palmarès des gouverneurs destitués, les provinces du Kasai Central, du Haut-Lomami et du Kwango se classent en tête de file, chacune comptant 2 gouverneurs déchus. Cependant, à en juger par la clameur suscitée par son mode de destitution, le cas le plus emblématique reste la déchéance de Jean Bamanisa, gouverneur de l'Ituri, au terme d'une plénière délocalisée de l'hémicycle et tenue dans la rue le 20 novembre 2019. Au Sankuru et au Nord-Ubangi, les présidents des assemblées ont perdu leur perchoir. Par contre au Kasai, dans le Tanganyika et le Bas-Uélé, les plénières des assemblées provinciales furent suspendues sur décision du vice-premier ministre et ministre de l'intérieur. En d'autres cas, les conflits entre animateurs des institutions provinciales ont pris une dimension extra-institutionnelle, impliquant des acteurs inattendus. C'est, par exemple, le caucus des chefs coutumiers qui avaient remis au président de l'assemblée du Kasai-Central un mémorandum pour marquer leur désapprobation aux manœuvres visant la destitution du gouverneur Martin Kabuya. Ou encore, fait rare, les « autorités » qui avaient empêché les gouverneurs Cyprien Lomboto et Jean-Claude Kazembe de regagner leur poste de travail, au mépris des conventions qui donnent aux arrêts rendus par la Cour Constitutionnelle force exécutoire.

La valse des gouverneurs a eu sans conteste des conséquences tant sur la stabilité que sur le développement des provinces. Pour donner un ordre de grandeur, entre octobre 2015 et novembre 2019, soit 49 mois, la province de Haut-Lomami a connu 5 changements en cascade à la tête de son exécutif, ce qui donne une moyenne de 9,8 mois par animateur. Or, nous savons que la première année au pinacle de l'exécutif provincial est une période de familiarisation avec les arcanes du pouvoir : constituer le gouvernement provincial et bâtir sa cohésion, élaborer le programme d'action et le détailler devant l'assemblée provinciale, trouver le bon équilibre dans ses relations avec les députés provinciaux, séduire les investisseurs et les milieux des affaires, et en principe, revoir la copie de son programme d'action élaboré au début de son mandat en l'absence d'une banque de données fiables. Seulement voilà, à peine que le gouverneur commence à s'asseoir confortablement dans son fauteuil qu'il est destitué. Et même pour ceux qui y restent un peu plus longtemps, ils passent le plus clair de leur temps à parer les coups de motion de défiance qu'à déployer leur programme d'action. En conséquence, le développement des provinces a beaucoup pâti de ces perpétuels mouvements des chaises musicales : programmes inachevés ou abandonnés, le court-termisme dans la planification ou tout simplement, sous-investissement dans les domaines clés comme la santé et l'éducation.



Face à ce décor sombre que nous avons peint du dysfonctionnement des institutions provinciales à travers le pays, on ne peut s'empêcher de noter que la province du Lualaba sort du lot des provinces instables. En fait, elle est la seule province à l'heure actuelle à avoir trouvé « le bon équilibre entre continuité et renouvellement » en reconduisant les acteurs majeurs en l'occurrence gouverneur, vice-gouverneur et président de l'assemblée

provinciale, acteurs en poste depuis la création de nouvelles provinces en 2015. Il n'est pas surprenant dans ce contexte que de nombreux chantiers aboutissent : splendide bâtiment abritant l'exécutif provincial, université avec amphithéâtres aux normes internationales, acquisition d'un atelier d'engins lourds pour la réfection des routes, mégaprojet agropastoral et bientôt, de nouveaux bâtiments destinés à l'organe délibérant provincial.

Les griefs formulés contre les animateurs des institutions provinciales couvrent une large gamme de domaines. Mais aux fins d'analyse, nous les avons groupés en quatre catégories décrites ci-dessous.

CAPTATION DES RICHESSES

1. Gestion calamiteuse et cavalière de la province.
2. Détournement des deniers publics et des frais de la rétrocession.
3. Pillage des ressources, surendettement et opacité dans la passation des marchés publics.
4. Réquisition des fonds par le gouverneur et surfacturation des achats.
5. Abus de pouvoir : location à la province d'une résidence privée et spoliation de la résidence officielle des gouverneurs.
6. Malversations des fonds alloués pour le développement de la province, désordre dans le recrutement et nomination anarchique.
7. Non octroi des « invisibles »¹

ATTITUDES CONFLICTOGÈNES

8. Outrage à l'égard de l'organe délibérant et non-respect de députés provinciaux.
9. Conflits ouverts avec les collaborateurs.
10. Obstructions, par le bureau du parlement provincial, des motions de défiance initiées contre le gouverneur.
11. Prise en otage des gouverneurs par les députés provinciaux et leur mise sur la sellette par les présidents des Assemblées provinciales.
12. Violation des principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces.
13. Incitation des pouvoirs coutumiers et de la population au conflit et à la révolte.

INCOMPÉTENCE

14. Non-exécution du budget, non dépôt du programme d'action et anomie.
15. Incompétence, laxisme et immobilisme dans la conduite des affaires publiques.
16. Abandon de la voirie urbaine et des routes d'intérêt national.
17. Non maîtrise des prix des denrées de première nécessité.
18. Non rémunération des agents œuvrant au gouvernement.

POLITISATION DU DÉBAT

19. Sabotage et gestion à contre-courant de la vision du Chef de l'État.
20. Séparatisme.

Le champ couvert par les plaintes ainsi que leur nature est symptomatique de la gravité et de la profondeur des crises au sein des institutions provinciales. À notre connaissance, trois types de raison prolongent, exacerbent et alimentent les conflits.

Premièrement, plusieurs protagonistes au conflit cherchent à faire main basse sur les ressources des provinces. À ce propos, la pratique dite « octroi des invisibles » est tout à fait représentative. En fait, pour pérenniser leur mandature, certains gouverneurs sont contraints d'entretenir et lubrifier en sous-main les nombreux rouages de la machine sociale, sur place et ailleurs, privant par ricochet la province des moyens nécessaires à son développement. Tout comme la prédation, cette pratique constitue un frein à l'essor économique des provinces et relève d'un comportement abusif.

Deuxièmement, plusieurs personnes ont stigmatisé l'incompétence notoire des gouverneurs dans la conduite de la chose publique. C'est par exemple, les gouverneurs qui ont été incapables d'élaborer leur programme d'action ou

encore, ceux qui ont fait montre de laxisme dans la formation de leur gouvernement. Il est clair que sans paramètres servant de balise plusieurs provinces ont été pilotées à vue.

Enfin, de manière subtile, la carte ethnique ou clanique a été un ferment de discordes, bien que les griefs relatifs aux luttes d'hégémonie tribale n'apparaissent que rarement dans le palmarès des griefs évoqués. Comme déjà indiqué, il est naïf d'espérer que les parties au conflit reconnaissent volontiers que leurs dissensions tirent leurs racines dans l'exclusion tribale. À notre connaissance, toute grille d'analyse de l'instabilité persistante des institutions provinciales devrait faire part belle à la donne ethnique.

À ce stade de l'analyse, il importe de nous demander si en plus de la diversité ethnolinguistique, la forme de notre État ne constitue elle aussi une entrave au développement de notre pays.

3. LA FORCE DE L'ÉTAT

3.1. La forme de l'État

La centralisation étatique est l'un des critères souvent retenus pour évaluer la force d'un État. La centralisation étatique réfère au degré auquel le chef du gouvernement contrôle le pouvoir exécutif. Ce degré varie en fonction de plusieurs facteurs institutionnels. Par rapport à ce critère, les États se situent entre les régimes unitaires et les fédérations. Comprise entre les deux, la forme de notre État est le régionalisme politique qui a comme principe cardinal la notion de subsidiarité. Ce principe dispose que pour être efficaces, les décisions devraient être prises au niveau le plus proche possible des citoyens. On comprend clairement que c'est dans le souci de rapprocher les gouvernants des gouvernés que la Constitution de notre pays a prévu la décentralisation administrative. Dans le cadre de ce régionalisme politique les provinces jouissent d'une personnalité juridique et des compétences exclusives.

Au niveau national, notre régime politique est à cheval entre le régime présidentiel et le régime parlementaire. Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il convoque

et préside le Conseil des ministres. A ce titre, il influence et oriente aussi bien la politique étrangère que les politiques publiques.

Une autre variable de notre régime politique consiste en ce que le Premier ministre, Chef du gouvernement et issu de la majorité parlementaire, jouisse d'une grande autonomie dans la conduite des politiques publiques.

Il se dégage donc trois niveaux d'influence des politiques publiques : la Présidence, la Primature et les exécutifs provinciaux. Les questions qu'on est en droit de se poser c'est : Dans quelle mesure pouvons-nous ramener les politiques publiques de ces trois parties prenantes à un dénominateur commun permettant de comparer leur degré de complémentarité et de chevauchement ?

Autre question tout aussi importante : pouvons-nous dire avec certitude que la formulation et le déploiement de ces politiques publiques font partie d'une stratégie nationale globale?

Pour y voir clair, examinons les programmes d'action de ces trois institutions étatiques.



Tableau 6: Les programmes d'action, synergie et chevauchement

Institutions	Programme d'Action
<p>S.E Monsieur Felix Tshilombo, Chef de l'Etat(Discours d'investiture, le 25 janvier 2019)</p>	1. La pacification de tout le territoire
	2. La lutte contre la pauvreté et une politique novatrice de cohésion nationale
	3. La réhabilitation et la consolidation d'un état de droit
	4. Une lutte efficace et déterminée contre la corruption et les antivaleurs
	5. La promotion de la presse et des médias
	6. La valorisation de notre capital humain
	7. Le développement des milieux ruraux par la construction des infrastructures sociales de base
	8. La simplification des procédures administratives dans les secteurs clé de la vie nationale pour favoriser le climat des affaires
<p>S.E Monsieur Ilunga Ilunkamba, Chef du Gouvernement (Discours-Programme, le 4 septembre 2019)</p>	1. Pacification du pays et promotion de la réconciliation
	2. Renforcement de l'autorité de l'État, promotion de l'État de droit
	3. Redynamisation de notre diplomatie
	4. Lutte contre la corruption et les crimes économiques
	5. Amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'État
	6. Amélioration du climat des affaires
	7. Diversification de l'économie
	8. Modernisation des infrastructures de base
	9. Promotion et développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
	10. Lutte contre le changement climatique
	11. Amélioration des conditions sociales
	12. Développement du secteur de l'eau et de l'électricité
	13. Lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale
	14. Autonomisation de la femme et promotion de la jeunesse
	15. Promotion de la Culture, des Arts, des Sports et des Centres des loisirs.
<p>E. Jean Bamanisa, Gouverneur de l'Ituri(Programme d'Action, le 11 juillet 2019)</p>	1. La bonne gouvernance et la restauration de la paix
	2. La croissance économique
	3. L'accès aux services sociaux de base
	4. L'environnement et le changement climatique

À l'analyse du Tableau 6, nous pouvons tenter de répondre aux deux questions laissées en suspens.

Première question : Dans quelle mesure pouvons-nous ramener les politiques publiques de ces trois parties prenantes à un dénominateur commun permettant de comparer leur degré de complémentarité et de chevauchement ?

Sept sur huit axes prioritaires arrêtés par le Chef de l'État ont également été retenus par le Premier ministre, excepté la promotion de la presse et des médias. Tout au moins six autres axes clés faisant partie du programme d'action du Premier ministre n'apparaissent pas dans celui du Chef de l'État. Ceux-ci couvrent des matières aussi diverses que l'économie, la politique étrangère, l'environnement et le changement climatique. On peut aussi voir que le programme d'action de l'ex-gouverneur de l'Ituri est axé autour de quatre priorités, à cheval entre les objectifs que le Chef de l'État s'est assignés et ceux du Premier ministre.

La gamme des matières couvertes par le programme-discours du Premier ministre témoigne de la nécessité pour ce dernier de tenir aussi compte des préoccupations de la majorité parlementaire dont il est issu. Toutefois, d'aucuns se demanderaient si ce foisonnement des idées n'est pas de nature à rendre la mise en œuvre de son programme d'action ardue.

Chevauchement, certes surtout lorsque les étoiles ne s'alignent pas c'est-à-dire quand le Président de la République et le Premier Ministre ne sont pas d'une même famille politique. Pour rappel, le Président de la République est élu au suffrage universel sur base d'un programme gouvernemental. Or constitutionnellement, le Premier Ministre conduit la politique nationale et répond de sa gestion devant l'assemblée nationale. Dans l'optique des échéances électorales prochaines, sur quel bilan pourra s'appuyer le Président de la République pour solliciter la confiance des électeurs si la paternité des ouvrages est contestée ? Qui répond du décrochage des paramètres

macroéconomiques comme la dépréciation du Franc congolais ? Et à l'opposé des crises, qui tirerait les dividendes politiques d'une stabilisation économique éventuelle ? Il devient clair dans un tel contexte que le pilotage par la Présidence de la République du programme de construction des passerelles ou sauts de mouton à Kinshasa s'inscrit dans une démarche de campagne électorale comme marqueur et empreinte des actions propres au Chef de l'Etat. C'est ici qu'il y a chevauchement parce qu'on est en droit de se demander à qui incombe normalement la gestion des tels programmes ? Est-ce au gouvernement central ? Est-ce au gouverneur de la ville-province de Kinshasa ? Or il se fait que le gouverneur de Kinshasa, en l'occurrence Monsieur Genty Mbaka Ngobila, n'est pas de la même famille politique que le Chef de l'Etat. En pareille occurrence, la traçabilité des actions prend une dimension sensible.

Deuxième question : Pouvons-nous dire avec certitude que la formulation et le déploiement de ces politiques publiques font partie d'une stratégie nationale globale ?

Ceci n'est pas évident d'autant plus que, à notre connaissance, aucun mécanisme n'a été prévu pour s'assurer que les différents programmes d'action partent d'un même plan directeur qui fixe les priorités, lesquelles permettent d'atteindre le plus d'effets possibles tout en laissant la place à une certaine marge de manœuvre et à des adaptations.

Pour être efficace, un tel plan directeur devrait avoir au minimum une longévité de quinze ans, ce qui lui permettrait de transcender et de déborder les changements de régimes politiques. Le Congo Belge avait à l'époque un plan décennal, couvrant la période 1949-1959. Il est important de nous projeter dans l'avenir lointain. C'est ce que font toutes les grandes puissances, et nos voisins. Les enjeux liés à la gestion des ressources stratégiques, des terres arables et des eaux douces iront crescendo. Seul le Président de la République, comme institution, a la carrure, l'envergure, la légitimité et les leviers d'imprimer une telle politique à l'échelle nationale.



Haut-Lomami : à Kamina, la population manifeste pour exiger le retour du gouverneur de province, Marcel Lenge. 28 novembre, 2019.

4. CONCLUSION

Depuis leur avènement en 2015, la majorité de nouvelles institutions provinciales ont sombré dans une grande spirale d'instabilité. Plusieurs gouverneurs ont été déçus, des plénières de certaines assemblées suspendues, et dans certains cas, des parties au conflit inattendues se sont invitées dans l'arène politique, donnant aux dissensions une dimension extra-institutionnelle. Dans l'immense majorité des cas, cette instabilité institutionnelle est à mettre au compte du déficit en capacités managériales, de la course effrénée pour la captation des ressources des provinces, et d'une façon subtile, des luttes d'hégémonie tribale.



Bracelet de cheville, Art Ekonda (Mai-Ndombe)

Sans conteste, la décentralisation a exacerbé l'importance de la carte tribale. Nous avons soutenu tout au long de cette analyse qu'il importe d'aborder la question ethnique avec beaucoup de tact.

La forme de notre État, le régionalisme politique, pose problème : la puissance politique est déconcentrée, un peu de celle-ci est entre les mains du Chef de l'État, un peu confié au Chef du Gouvernement, issu de la majorité parlementaire, et une partie encore de ces pouvoirs politiques sont constitutionnellement dévolus aux institutions provinciales.

Le caractère bancal de la forme de notre État devient davantage manifeste à l'aune de sa capacité à faciliter la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques. Indiscutablement, les programmes d'action des trois institutions susmentionnées manquent de fil conducteur. Ne serait-ce que sur le plan de la chronologie par exemple, il est frappant de relever que le programme d'action de la province de l'Ituri, qui a fait l'objet de notre analyse, se situe entre le discours d'investiture du Président de la République et le discours-programme du Premier ministre. D'aucuns se demanderaient pertinemment sous quelle impulsion se sont élaborés les programmes d'action des gouverneurs.

En raison de l'urgence qu'elles imposent, les crises exposent les vulnérabilités des Nations et placent les besoins de régulation et de coordination au cœur des actions des États, lesquels sont soit en mesure de déployer des ripostes opérantes, soit facilement submergés par les multiples sollicitations consécutives à la crise. Globalement, les États fortement centralisés réagissent mieux aux urgences que les régimes où les centres de prise de décision sont nombreux et diffus. Pour évoquer un cas contemporain, la France et le Brésil présentent des performances contrastées face à la COVID-19. Pour ce qui est de la France, les politiques en matière de riposte sont déclinées au Palais de l'Élysée, duquel part toute l'impulsion. Sans avoir complètement endigué la COVID-19, la France est à l'heure du déconfinement en raison de la décrue des malades. En revanche, au Brésil, les stratégies de riposte sont en partie élaborées au Palais du Planalto, à Brasília et partiellement dans les provinces. Les gouverneurs des provinces ont la latitude de mettre en œuvre leurs propres politiques de riposte, souvent en contradiction avec les dispositions de la capitale fédérale. Résultat : le Brésil est en passe de devenir le nouvel épice de la pandémie en Amérique.

Pour pallier les ambiguïtés de notre Constitution et



Bracelet de cheville, Art Ekonda (Mai-Ndombe)

en vue d'accroître la cohérence et la coordination des programmes d'action formulés par la puissance publique, nous présentons quatre réformes indispensables.

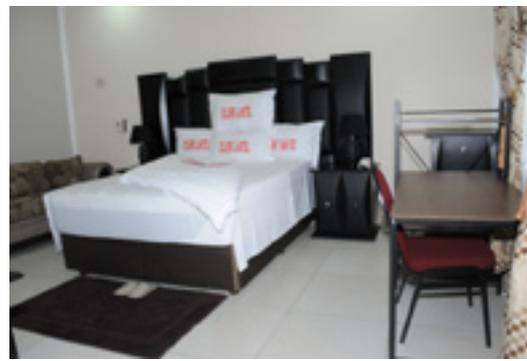
Premièrement, que le Président de la République ait la faculté de nommer, en toute indépendance et de son propre chef, un Premier ministre au sein ou en dehors du Parlement national. Sous cette réforme, le Premier ministre deviendra plus comptable au Président de la République en matière de conduite de la politique de la Nation. Outre ce niveau accru de redevabilité, cette réforme permettra d'aligner les différentes politiques publiques dans une dynamique de cohérence parfaite.

Deuxièmement, que la prérogative de destituer un gouverneur soit limitée à la seule compétence du Chef de l'Etat. Ceci aura le bénéfice de libérer les gouverneurs du joug des Assemblées provinciales.

Troisièmement, qu'il soit inscrit dans le marbre la responsabilité première du Chef de l'Etat de donner l'impulsion à l'élaboration du Plan Directeur National, duquel toutes les autres politiques publiques seraient des adaptations, reflets des spécificités de chaque environnement local. Pour dépolitiser son processus d'élaboration, ce plan devrait être quinquennal au minimum de telle manière qu'il transcende les deux quinquennats possibles auxquels puisse aspirer tout postulant au fauteuil présidentiel.

Quatrièmement et enfin, qu'il soit créé un Observatoire National de Prévention des Conflits Interethniques (ONAPRECI) qui aura pour mission de promouvoir une vision chaleureuse de notre diversité culturelle, la cohésion sociale et d'anticiper les facteurs conflictogènes. Rattaché à la Présidence, l'ONAPRECI développera un système d'alerte précoce ainsi qu'une banque de données relatives aux différents groupes ethniques qui composent la RDC. L'ONAPRECI travaillera avec une large gamme de parties prenantes, soit le ministère de l'éducation nationale, les médias, les confessions religieuses, les partis politiques, les mouvements associatifs et les artistes afin de sensibiliser et d'éduquer le public à l'acceptation réciproque. Les décideurs étatiques puiseront dans la banque de données ainsi développée les informations nécessaires pour garantir que, autant que faire se peut, les nominations dans les institutions de la République, l'armée, les missions diplomatiques et les entreprises paraétatiques reflètent « le bon équilibre entre compétence et représentativité nationale ».

Le rôle de l'Etat comme brasseur des cultures est plus qu'urgent. La fierté d'appartenir à une Nation pluriethnique doit être le maître-mot de tous les congolais.



27 Avenue Colibri / Av Prof. Joseph Yav,
Quartier Jolie Site, Commune Manika,
Ville de Kolwezi, Province du Lualaba. RD Congo

Colibri Inn
Hôtel - Restaurant - Lounge Bar



E-mail : kolwezi@lodgecolibri.com

Tel. : +243 823 999 828

Fax : +15016384935

IMPACT DE LA DECENTRALISATION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE D'UNE ENTITE POLITICOADMINISTRATIVE EN RDC REGARD SUR LA VILLE DE KOLWEZI



Pour assurer une bonne administration, pour collecter facilement les impôts, pour décharger l'Etat du poids des tâches qui peuvent aisément être supportées par des entités de base, (enseignement primaire et secondaire, soins de base, entretien des routes d'intérêt local, etc.) la décentralisation de notre pays est la mieux indiquée. Notre question est de savoir si la décentralisation en tant que mode de gestion a un impact sur le développement durable dans les entités politicoadministratives en République Démocratique du Congo.

INTRODUCTION

Pendant au moins trente ans d'indépendance notre pays a vécu non seulement un pouvoir dictatorial mais aussi et surtout outrageusement centralisé et concentré à Kinshasa entre les mains d'une minorité de gouvernants (le « guide » et ses clients politiques).

Ce pouvoir a même renoncé au mode de gestion de l'Etat qui se faisait sous l'empire belge du Congo par le mécanisme de la délégation des compétences du pouvoir central aux entités locales. Ce mode de gestion coloniale prévoyait des politiciens et des moniteurs agricoles pour chaque groupement ou collectivité. Ceci facilitait le recensement, le suivi des directives du pouvoir central en matière d'agriculture (types de culture, mode de culture, dimension de champs, etc.). Plusieurs raisons ont déterminé les gouvernants après l'indépendance à reconnaître la centralisation du pouvoir à Kinshasa, la capitale et le siège des institutions de l'Etat. Parmi ces raisons, on peut citer la peur de la balkanisation du pays.

Tout cela a amené le pays à des situations d'impasse notamment l'impossibilité de collecter efficacement les impôts sur les biens bâtis et non bâtis, contribution sur les biens mobiliers (véhicules, vélos, fusils, télévisions, etc.), les constitutions des petites et moyennes entreprises, taxes sur le stationnement des véhicules et la non maîtrise des effectifs des fonctionnaires de l'Etat et, partant, de les rémunérer correctement, l'exode rural surtout vers Kinshasa qui garde la grande partie des recettes de tout le pays, le non-contrôle des mouvements de personnes et des biens, ce qui facilite entre autre les infiltrations des personnes en état d'irrégularité ou decache du matériel prohibé (arme, biens volés, etc.), l'impossibilité d'établir les statistiques fiables.

Notre problématique s'articule autour de la question de savoir si la décentralisation peut avoir un impact sur le développement durable des entités politico-administratives en République Démocratique du Congo. Pour y parvenir, nous avons eu recours à la méthode systémique d'une part, et à la technique d'observation indirecte d'autre part.

Pour nous, l'analyse systémique mettra en exergue les transactions entre le système et l'environnement interne. Dans le cadre de la présente réflexion, la ville de Kolwezi est passée pour un système. Pour plus de perspicacité, disons que l'environnement interne est constitué de ces systèmes comprenant la Commune de Dilala, la Commune de Manika, le Territoire de Lubudi, le Territoire de Mutshatsha ainsi que les services techniques avec lesquels la ville travaille en parfaite synergie. Ceci vaut mutatis mutandis pour les communes et les territoires.

Aussi pouvons-nous mentionner en outre que notre système est presque plongé dans la société globale qui est la Province du Lualaba, son environnement externe y est ipso facto inclus pour autant qu'ils entretiennent un certain nombre des relations Ministérielles. L'observation indirecte quant à elle, nous a été d'une grande utilité pour nous avoir permis de compiler un certain nombre d'ouvrages afférents à notre cogitation.

Outre l'introduction et la conclusion, notre analyse s'articule autour de trois grands points principaux. Le premier est consacré à la conceptualisation, le second quant à lui est relatif aux piliers de la décentralisation. Le troisième enfin, traitera de l'impact de la décentralisation sur le développement durable de la ville de Kolwezi.



**Par: LUMANDE
TUMBA Delphin**

*Assistant à l'Université de Koiwezi
& Conseiller du Gouverneur*





I. CONCEPTUALISATION

Dans le domaine de la recherche scientifique, les auteurs se mettent toujours d'accord sur leurs désaccords quant à la définition des concepts. Voilà pourquoi il s'avère nécessaire d'en préciser les contours. Nous nous évertuerons dans la présente cogitation à définir les vocables « Décentralisation », « Développement », « Développement Durable » et « Entité politico-administrative ».

1.1. Décentralisation

La décentralisation est le transfert du pouvoir, des compétences et des ressources du pouvoir de l'Etat National à des institutions régionales ou locales ou encore à des organisations paraétatiques. Elle est une réforme politique par laquelle le Gouvernement Central cède formellement des prérogatives à des acteurs et à des institutions à des échelons les plus bas de la hiérarchie politique, administrative et territoriale pour contribuer à la consolidation de l'unité nationale et donner une plus grande efficacité au processus démocratique, promouvoir l'équité dans l'utilisation des ressources publiques et dans la fourniture des ressources publiques de l'Etat.

Le professeur KASONGO KASHEMUKINDA NUMBI pour sa part, perçoit la décentralisation comme le fractionnement de la décision et le transfert d'une large

compétence aux échelons subnationaux. Elle consiste par ailleurs à faire descendre une importante fraction des centres des décisions (KASONGO KASHEMUKINDA NUMBI, 2008, p. 258).

Il sied de noter en outre que la décentralisation en tant que mode de gestion, repose sur neuf fondements ou piliers à savoir la subsidiarité, l'autonomie, l'efficacité, la proximité, la valorisation, la participation, la supériorité, la solidarité et la coopération (P. MABALA, 2009, p. 4).

1.2. Développement

Le vocable développement dérive du verbe développer qui signifie déployer, dérouler, assurer la croissance. (Dictionnaire Universel RDC 2010, p. 367).

Ce concept peut également être compris comme un accroissement naturel d'un organisme vivant par l'acquisition de nouvelles fonctions, de nouveaux organes. Il fait référence à l'ampleur, l'extension, l'importance que prend une chose qui évolue.

Pour le Professeur KASONGO NGWELE, le mot développement veut dire d'une part, déploiement, enrichissement, épanouissement et d'autre part, il sous-entend l'évolution, l'essor, l'extension et la prospérité (KASONGO NGWELE, Octobre 2010-Avril 2011, p. 160).

1.3. Développement durable

Le binôme « Développement durable » est défini

comme un ensemble d'actions visant à assurer un développement économique répondant aux besoins du moment sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (Dictionnaire Universel RDC 2010, p. 367).

Abondant dans le même sens, la commission Brundtland instituée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies définit « Développement durable » comme celui qui répond aux besoins du moment sans compromettre la capacité des générations futures à résoudre les leurs. Il veille au maintien de la stabilité économique, à une connaissance économique pertinente et à l'amélioration de la justice sociale (KASONGO NGWELE, op. cit. p.160).

Il découle de cette acception du développement durable que celui-ci repose sur trois piliers essentiels à savoir

- Le pilier économique consistant en l'augmentation de la production des biens et services
- Le pilier social qui est la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures, amélioration de la qualité de la vie
- Le pilier écologique qui s'articule sur le maintien de l'intégrité environnementale, sur celui de la diversité des genres, espèces et l'ensemble des écosystèmes naturels, terrestres et aquatiques.

1.4. Entité Politico-Administrative

Il s'agit de la Province et des Entités Territoriales telles qu'énumérées à l'article trois, deuxième alinéa de la constitution du 18 février 2006 telle que modifiée à ce jour en l'occurrence la ville, la commune, le secteur et la chefferie.

S'agissant de l'organisation territoriale de la République Démocratique du Congo, il est très nettement dégagé la différence entre une entité territoriale décentralisée et une entité territoriale déconcentrée. Paradoxalement à l'entité territoriale décentralisée qui jouit de la personnalité juridique, l'entité territoriale déconcentrée non seulement est dépourvue de la personnalité juridique, mais est aussi placée sur le pouvoir hiérarchique de l'autorité de tutelle.

II. DES PILIERS DE LA DECENTRALISATION

Ce point s'évertuera à définir quelque peu en détail les différents piliers ou fondements de la décentralisation tels qu'énoncés au point 1.1. de la présente cogitation.

2.1. La Subsidiarité

Elle se veut être un principe ou un fondement très important surtout là où l'on veut permettre et encourager la participation et l'autonomie locale. D'une



part la subsidiarité signifie qu'un citoyen doit lui-même régler de façon responsable toutes les éventualités de la vie auxquelles il est capable de faire face lui-même conjointement avec sa famille, ou en coopération volontaire avec d'autres autorités publiques, et sans empiéter sur ses droits et activités.

2.2. L'autonomie

Le principe de subsidiarité implique que l'entité territoriale décentralisée se voit reconnaître par le pouvoir central le droit de s'auto-administrer ou encore de s'autogérer en matière de certaines affaires pour lesquelles elle jouit de la personnalité juridique, de l'autonomie comme fondement de la décentralisation et fait référence à la loi de la libre administration des entités locales.

2.3. La Proximité

Les structures décentralisées sont théoriquement plus proches des citoyens et peuvent être plus aptes à mener une politique de développement adéquate en favorisant la prise des décisions plus conjointes aux réalités locales que ne le ferait le pouvoir central structurellement et géographiquement éloigné des populations. Par ce principe, la décentralisation permet de tenir constamment compte des particularités locales de chaque entité dans son environnement immédiat.

2.4. La Valorisation

Par ce principe, la décentralisation valorise les fonctions des responsables des entités territoriales décentralisées. Les fonctions de Maire, de Bourgmestre, du Chef de Chefferie ne sont plus précaires ; qui plus est, toutes ces autorités n'ont plus besoin, pour tous les problèmes de leur ressort, de s'adresser à la hiérarchie. Cette valorisation permet aux entités de devenir des niveaux de prise des décisions et de gestion efficace qui soient capables de mobiliser davantage des moyens pour leur expansion et pour leur fonctionnement.

2.5. La Participation

Par l'élection des dirigeants comme socle de la décentralisation contribue à la participation politique des citoyens et constitue un moyen de sanction positive des dirigeants. La population à la base acquiert un sens élevé de responsabilité et augmente ses capacités de prendre des initiatives pour leur développement local.

2.6. La Supériorité

S'il faut préserver une autonomie suffisante et adéquate des provinces et des entités locales, il est non moins important que l'Etat Central ne soit subordonné aux entités locales dans les domaines où son action s'impose dans l'intérêt général. C'est pourquoi il s'avère impérieux de distinguer clairement les compétences exclusives des provinces et des entités locales et les compétences

concurrentes ou partagées étant entendu que la répartition entre compétences exclusives et concurrente exige une grande discipline de la part des acteurs.

2.7. La Solidarité

L'autonomie des entités territoriales décentralisées ne supprime pas le droit de tout citoyen d'avoir une chance égale dans la jouissance des richesses nationales. C'est pour cette raison que la solidarité est nécessaire pour éviter le développement sinusoïdal ou inégal des entités locales décentralisées. Des mécanismes de péréquation sont toujours mis en oeuvre pour promouvoir la solidarité et l'unité sociale.

2.8. L'Efficacité

La volonté du pouvoir central est de transférer certaines de ses responsabilités et une partie de son pouvoir à des structures régionales ou locales permettant ainsi l'efficacité et la performance organisationnelle et bureaucratique de l'administration. Cet axiome favorise une administration du développement. L'efficacité est à la responsabilité.

2.9. La Coopération

La coopération entre Provinces ou entités locales décentralisées est nécessaire non seulement pour promouvoir l'esprit national mais aussi pour résoudre des problèmes communs entre Provinces et entités locales voisines.

III. IMPACT DE LA DECENTRALISATION SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE KOLWEZI

Par et à travers l'axiomatique de la subsidiarité évoquée au point I.1. de la présente cogitation, la décentralisation entendue comme un mode de gestion de gouvernance a certes une incidence positive sur le développement durable dans la mesure où elle permet à une entité administrative de s'autogérer. Ainsi, hiérarchisant ses priorités de développement elle peut poser des actions tendant à améliorer immédiatement les conditions de vie de ses administrés mais aussi celles qui garantissent le bien-être des générations futures et transgénérationnelles.

De ce fait, la décentralisation, telle que prévue par la loi en République Démocratique du Congo ainsi que son application, permet aux entités administratives de matérialiser le développement durable.

Notre réflexion, étant axée sur la Province du Lualaba en général et sur la ville de Kolwezi en particulier, nous place devant une réalité flagrante de cette logique mettant en couple décentralisation et développement durable de es

entités.

La ville de Kolwezi, ses deux communes, à savoir DILALA et MANIKA, ainsi que ses territoires dont nous avons retenu LUBUDI et MUTSHATSHA sont des entités territoriales décentralisées. Il sied d'observer les bienfaits de cette loi sur le développement durable de ces entités.

3.1. Le rapprochement des gouvernants et des gouvernés

La praxis administrative, telle que vécue au sein de ces entités territoriales décentralisées, prouve que les gouvernés se sentent réellement proches des décideurs. Ceux-ci sont de plus en plus attentifs aux inputs de leurs administrés, y consacrent réellement temps et efforts en vue d'une bonne prise de décisions satisfaisantes. D'aucuns se poseraient la question de savoir pourquoi il n'en était pas ainsi depuis longtemps.

Nous estimons et confirmons que le découpage territorial constitue l'un des facteurs les plus déterminants car la Province étant aussi plus rapprochée des entités territoriales décentralisées, les animateurs de ces secteurs, craignant un contrôle quasi permanent de l'autorité provinciale, deviennent proactifs.

3.2. La Croissance Economique

Pour tout œil rodé, la Ville de Kolwezi connaît, depuis la mise en application de la loi sur la décentralisation, une croissance économique remarquable. Des activités économiques de production de biens et services sont encouragées et encadrées par l'autorité locale (secteur minier, secteur agro-pastoral, secteur commerce en gros et en détail, secteur de services, etc.)

Des indices observables se sont installés des nouvelles bâtisses, un charroi automobile de plus en plus important venant remettre en cause la cartographie routière de la ville ayant été mise en place par le colonisateur, un nombre croissant des opérations économiques (gros et petit commerce).

3.3. L'amélioration des conditions sociales

Le taux de pauvreté a baissé dans les entités décentralisées de la ville de Kolwezi comparativement aux années quatre-vingt-dix ou au début des années 2000. Le secteur-moteur ou secteur-clé de cette amélioration des conditions de vie de la population de Koiwezi est le secteur minier. En Effet, l'exploitation minière artisanale a permis aux administrés de s'organiser, soit individuellement, soit en coopérative en vue de tirer du sous-sol la richesse qui a permis, en la vendant, d'acquérir de l'argent. Celui-ci, entrant en circulation, permet aux autres acteurs économiques de voir leurs activités tourner normalement et réaliser ainsi des bénéfices.

Grâce aux flux économiques générés par ce secteur, les indices de pauvreté ont commencé peu à peu à disparaître laissant place à ceux d'un peuple de plus en

plus épanoui acquisition d'une maison d'habitation plus décente, satisfaction des besoins primaires, l'éducation et la scolarisation des jeunes, etc.

Avec l'implantation des sociétés minières, des petites et moyennes entreprises sous-traitées ont vu le jour résorbant ainsi une bonne portion du chômage.

3.4. L'Aspect Ecologique

Grâce à l'encadrement des autorités provinciales agissant dans le cadre de la loi conférant la libre administration aux Provinces, les activités économiques des uns et des autres s'effectuent dans le respect des normes écologiques, Il sied de reconnaître que sur cette question il y a encore du chemin à parcourir mais les efforts fournis par l'administration améliorent au quotidien la situation. Un suivi quasi-permanent et la mobilisation des ressources tant humaines, financières, légales que judiciaires permettent de gérer le comportement des actions économiques dont les activités ont un impact négatif sur l'écosystème.

3.5. L'autonomie des entités décentralisées

Consacrant l'autonomie des entités décentralisées, le pouvoir central exprime sa volonté de transférer certaines de ses responsabilités et une partie de son pouvoir à des structures régionales ou locales le droit de s'autogérer en matière de certaines affaires pour lesquelles celles-ci jouissent de la personnalité juridique, de l'autonomie. Ceci est même le fondement de la décentralisation.

Ainsi, la loi détermine les actes pour lesquels la ville est autonome, ceux pour lesquels la commune ou le territoire est autonome. Il existe ainsi une nomenclature de taxes pour la ville, celle en faveur de la commune et celle en faveur de du territoire.

A l'issue de la loi sur la décentralisation, plusieurs taxes sont reconnues à la ville, d'autres à la commune et d'autres encore au territoire. Cet état des choses nous a permis de voir la ville de Kolwezi, la commune de Dilala, la commune de Manika réaliser de grosses recettes. Avec celles-ci, des actions visibles sont menées par ces entités décentralisées : amélioration des infrastructures administratives : bureaux, centres de santé, lieux de négoce, etc. ; l'acquisition de nouveaux moyens d'interventions diverses pour le bien-être des administrés (ambulances, véhicules anti-incendie, ...), des lieux de récréation, de repas sont aménagés, le secteur touristiques est développé, etc.

La métamorphose que connaît la commune de Dilala est un cas très éloquent de l'incidence de la décentralisation sur le développement durable des entités décentralisées.



CONCLUSION

Notre problématique était de savoir si la décentralisation en tant que mode de gestion de gouvernance pouvait avoir un impact sur le développement durable de la ville de Kolwezi. Il y a lieu de noter pour ce faire que la décentralisation via le principe de subsidiarité permet à la ville de Koiwezi non seulement d'initier beaucoup de projets à impact visible mais en sus brise la lourdeur et la lenteur administrative, goulot d'étranglement au traitement rapide des dossiers administratifs voire la production des biens et services au profit des gouvernés.

La décentralisation permet également à l'autorité politico-administrative de faire montre de beaucoup de responsabilité.

A la lumière de ce qui précède, il y a lieu de souligner que la décentralisation renforce la géographie administrative et donc rapproche davantage les gouvernés des gouvernants, favorisant ainsi dans cette même perspective, le développement durable et autocentré par la résolution fugace des besoins sociaux de base des administrés.

BIBLIOGRAPHIE

I. DOCUMENTS OFFICIELS

- La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 Février 2006 telle que révisée à ce jour.

II. OUVRAGES

1. KASONGO KASHEMUKINDA N.; L'Afrique se recolonise, Harmattan, Paris, 2008.
2. MABIALA MANTUBA P. GOMA, Processus de la décentralisation de la République Démocratique du Congo, ADENAUER, KONRAD, KIN, 2009.
3. MUNAYI MUNTU-MONJIT., Genèse et évolution des circonscriptions administratives congolaises (1888-2009).
4. PINTO ET GRAWITZ, Méthodes des Sciences Sociales, Paris DALLOS 1977.

LE PROFIL

Magazine

événementiel et publicitaire

Edition Papier & Site Internet

- *Événements
- *Mines
- *Economie
- *Politique
- *Education
- *Culture et art



Abonnez-vous



Magazine Le Profil

www.leprofilmagazine.com

MAP SURVEY

Sondages d'opinion et études des marchés



MAP
CONSULTING

www.mapdrc.com

LE SERVICE :

La MPA SURVEY est un service de sondages d'opinion et d'études de marché qu'offre le cabinet MAP CONSULTING.

La MAP SURVEY aide les entreprises et les personnalités médiatiques évoluant en RDC, à mieux comprendre le marché et leur public cible.

Nos services :

- **Audit et analyse de votre marché ;**
- **Analyse de votre image de marque ;**
- **Analyse de votre clientèle ;**
- **Analyse de votre réputation.**

L'OBJECTIF :

De par sa proactivité, son rendement, son intégrité et son expertise, MAP SURVEY a pour ambition de devenir le meilleur acteur privé de collecte et d'analyse de données en RDC d'ici 2025.

Vous cherchez à analyser les grandes tendances du marché, à découvrir de nouveaux usages ou encore à connaître le niveau de satisfaction de vos clients ?

La MAP SURVEY réalisera pour vous des enquêtes de sondage et des études de marché en RDC quel qu'en soit votre domaine d'activité.

LES FINALITES

Les études de marché permettent de minimiser les risques par l'établissement d'une « politique » d'entreprise forte et cohérente, et par l'adoption d'un positionnement innovant vis-à-vis de vos concurrents.

Les études de marché permettent de :

- connaître précisément les raisons pour lesquelles vos clients achètent (ou pas) ;
- connaître la taille d'un marché, son évolution, les perspectives de croissance et les grandes tendances des secteurs connexes ;
- connaître les besoins non exprimés de vos futurs clients et d'adapter vos produits et services en conséquence ;
- identifier les segments porteurs, à maturité, en déclin ;
- analyser les comportements d'achat et leurs évolutions ;
- connaître vos concurrents, leurs stratégies, leurs positionnements et la rentabilité du secteur ;
- détecter les menaces et les opportunités et leurs conséquences.

Prendre vos décisions stratégiques avec sérénité en étant sûr de faire les meilleurs choix commerciaux, tels sont les promesses d'une bonne étude de marché.

Toutes nos études de marché sont réalisées sur-mesure et sont accompagnées de nos recommandations pour chacun des aspects de votre stratégie marketing. Nous accordons une attention particulière aux facteurs de différenciation.



Au plaisir de vous rencontrer...

   **Map Consulting RDC**

Bureau +243 977 203 253
Mobile +243 840 911 912
Email info@mapdrc.com
Adresse 100, Avenue Maniema,
Lubumbashi, RD Congo

Synthèse et évaluation des données sur la performance des ministères et des commissariats spéciaux



INTRODUCTION

LES PREMICES DE CETTE EVALUATION REMONTENT à mi-mai 2020 au cours d'une séance de travail entre Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba et le promoteur du Magazine Le Profil à Kolwezi. Dans la foulée de ces échanges, est né un besoin évident de faire une évaluation des effets des différentes interventions mises en chantier par le gouvernement MUYEJ II depuis sa mise en place le 02 juillet 2019. À cette fin, Son Excellence Monsieur le Gouverneur a diligenté cette évaluation avec le concours des structures techniques du Magazine le Profil et de ses partenaires dont Interface Développement, une maison d'études et d'analyse sociale.

INTRODUCTION

LES PREMICES DE CETTE EVALUATION REMONTENT à mi-mai 2020 au cours d'une séance de travail entre Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province du Lualaba et le promoteur du Magazine Le Profil à Kolwezi. Dans la foulée de ces échanges, est né un besoin évident de faire une évaluation des effets des différentes interventions mises en chantier par le gouvernement MUYEJ II depuis sa mise en place le 02 juillet 2019. À cette fin, Son Excellence Monsieur le Gouverneur a diligenté cette évaluation avec le concours des structures techniques du Magazine le Profil et de ses partenaires.

La nouvelle équipe gouvernementale compte 10 ministres, 5 commissaires spéciaux et 11 directeurs. Sur les dix ministres qui figurent dans le gouvernement provincial actuel, 7 sont de nouveaux entrants ; les 3 autres ayant été reconduits à leur poste. Au regard des missions qui leur sont confiées, les commissaires spéciaux ont rang de ministre et jouissent des pouvoirs discrétionnaires comparables.

Situé au sud de la République Démocratique du Congo, le Lualaba est l'une des 21 nouvelles provinces créés à la faveur de la Loi de programmation n° 15/04 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces. Sa superficie est de 121308 km², comparable à celle de la Corée du Nord. Par rapport aux autres provinces de la RDC, le Lualaba est faiblement peuplé. Les groupes ethniques qui y habitent sont historiquement réputés hospitaliers et organisateurs. La province est limitrophe de la Zambie et de l'Angola, ce qui fait d'elle une porte d'entrée en Afrique australe et sur l'Atlantique.

La province est surtout connue pour ses abondantes réserves des minerais stratégiques tels que le cuivre et le cobalt. L'intérêt croissant dans les recherches géologiques ces dernières années a permis de valoriser davantage le potentiel de ses ressources minérales notamment avec la découverte d'un gisement de cuivre à Kamoia dont les réserves sont estimées à 700 millions de tonnes.

Outre les réserves minérales, le Lualaba regorge de vastes étendues de terre arable estimées à 50 millions d'hectares. Les multiples cours d'eau et rivières poissonneuses qui traversent la province lui confèrent un potentiel agropastoral, halieutique et hydroélectrique hors-pair.

De tout temps, le Lualaba a toujours contribué à hauteur de 40% - 60% au PIB national grâce à sa richesse minière. Malgré le poids économique qu'elle a toujours porté, la province a très peu bénéficié de la contrepartie en terme d'investissements sur financement du pouvoir central. En conséquence, le secteur rural - les routes de desserte agricole- et les infrastructures sociales de base restent à un stage rudimentaire.

La ruée des exploitants artisanaux et des ressortissants des autres provinces vers le Lualaba créent une pression inédite sur le marché du travail et sur les services sociaux de base. En plus, la mono-dépendance de l'économie locale à l'égard du secteur minier expose la province aux fluctuations des cours des métaux et perturbe les prévisions budgétaires.

Depuis son investiture en 2019, l'actuel gouvernement provincial s'emploie à diversifier et relancer l'économie par la réouverture des voies de desserte agricole et par de gros investissements dans le secteur agricole. Les années 2019 et 2020 s'inscrivent dans une stratégie de overdose et de hyperactivité gouvernementale - réhabilitation des routes, des infrastructures scolaires et médicales, l'emblavure de 3000 hectares pour accroître la production des cultures vivrières, le déploiement proactif d'une stratégie de riposte à la pandémie de COVID-19 par le pré-positionnement des kits appropriés dans toutes les 14 zones de santé de la province, la promotion de la sous-traitance locale et des jeunes entrepreneurs congolais, et l'amélioration du taux de desserte en électricité et en eau potable à Kolwezi - sont autant des signes qui témoignent de cette hyperactivité.

La présente évaluation a pour objectif principal de déceler les forces et faiblesses de l'action gouvernementale dans le but de consolider les gains et avancées réalisés dans tous les domaines. De façon spécifique, elle vise à évaluer les effets et les progrès des interventions gouvernementales à l'aune des planifications et du Plan Quinquennal de Développement 2019-2023.

La méthodologie d'évaluation utilisée dans le cadre de ce travail est fondée sur une approche spécifiquement développée par les experts du Magazine Le Profil et de ses partenaires. La masse d'informations contenues dans la documentation qui nous a été transmise sera égrenée afin de gauger le niveau de performance de chaque prestataire. Les paramètres liés à l'efficacité des interventions du gouvernement - rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées- ne font pas partie des Termes de Reference négociés.

De façon spécifique, la méthodologie développée s'appuie sur les 3 critères décrits ci-après :

Le degré de déclinaison : Un objectif est toujours le maillon d'une chaîne. Il est décliné d'un objectif plus global et déclinable en objectifs plus circonscrits. Le degré de déclinaison mesure l'aptitude à identifier et formuler 2 ou 3 missions vitales, urgentes et susceptibles de créer le plus haut niveau d'impact sur les résultats attendus. L'identification de ces missions nous évite deux erreurs courantes : la première qui consiste à investir nos énergies à des postes auxiliaires et la seconde erreur est celle de saupoudrer les actions en courant plusieurs lièvres à la fois.

Le degré de conformité : ce critère ressort la capacité à rester dans les limites de la planification dans le but

de minimiser les écarts entre les réalisations planifiées et non planifiées. Toute bonne planification permet une certaine flexibilité pour faire face à des impondérables. Ceci dit, il convient de se garder de tomber dans des improvisations qui peuvent être préjudiciables à l'efficacité même recherchée.

La cohérence interne et externe : La cohérence interne mesure le lien explicite qui existe entre plusieurs axes d'un programme avec le but, tandis que la cohérence externe correspond à la capacité à inscrire les actions dans une approche systémique et à travailler en synergie pour atteindre les objectifs arrêtés.

La somme de ces trois critères place un ministère ou commissariat spécial sur une échelle graduée allant du meilleur élève(Zone 1) à l'élève moyen (Zone 4).

Il sied de noter que les commissariats spéciaux en charge de l'Économie, Industrie, Petites et Moyennes entreprises, et en charge des Affaires Foncières, Urbanisme et Habitat n'ont pas pu s'acquitter de ce devoir en dépit de plusieurs rappels et de l'échéancier que nous leur avons communiqué. Conséquemment, ils ne font pas partie de cette évaluation.

Pour être efficace et exhaustive, toute évaluation doit satisfaire à quelques préalables :

- *Les parties dégagent un consensus sur les missions et les objectifs saillants de l'exercice fiscal ;*
- *Les termes de référence de l'évaluation sont clairement définis et communiqués;*
- *Les avis des bénéficiaires des services et des prestations sont pris en compte afin de faciliter le recoupement et la triangulation des données ;*
- *Les entités concernées ont le droit de réponse sur l'ébauche avant la consolidation finale et la publication des résultats de l'évaluation.*

Ceci étant un premier exercice, certains préalables ont été escamotés. Faute d'avoir satisfait à toutes ces exigences, nous serons larges. Toutefois, nous reviendrons dans une année, sous réserve de confirmation par Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province. Cette fois là, tous les outils d'analyse seront appliqués dans toute leur force et dans toute leur rigueur.

Les recommandations qui sont faites dans le corps de cet article jetteront les bases des évaluations futures - consensuelles, plus rigoureuses et approfondies.



SECTION 1 : **GRILLE DES RÉALISATIONS**

Cette section recueille et synthétise les données sur la performance des ministères et des commissariats spéciaux précités. La matrice d'analyse comprend trois grandes rubriques : (1) les missions principales, (2) les activités planifiées ou les résultats souhaités et (3) les réalisations planifiées et celles qui ne l'ont pas été. De ces missions principales, nous en avons identifié 2 ou 3 qui constituent des impératifs, lesquels permettent d'apporter le plus de contribution à la réalisation des objectifs ministériels. Pour faciliter leur repérage, ces missions vitales et urgentes sont présentées en caractère gras. Par ailleurs, chaque fois que les réalisations non préalablement planifiées figurent dans la matrice d'analyse, une mention sera faite pour les mettre en exergue. Les informations ainsi égrenées et rapportées sous forme de tableau faciliteront les comparaisons entre ministères.



Exc. Déodat Kapenda wa Kapenda

(1) Ministère de l'Intérieur et Sécurité

Missions principales :

a) Intérieur

1. Organiser l'administration territoriale et veiller à son bon fonctionnement ;
2. Tutelle des Entités administratives décentralisées ;
3. Identification, encadrement et recensement des populations ;
4. Migration : suivi et surveillance des mouvements des populations à l'intérieur du pays ;
5. Statut des réfugiés ;
6. Coordination de la gestion des catastrophes naturelles en collaboration avec les Ministères concernés.

b) Sécurité

1. Maintien de l'ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens ;
2. Politique de lutte contre le terrorisme ;
3. En rapport avec les Ministères de l'Economie, du Plan et des Finances, participer à la protection de l'économie locale contre la contrebande, les importations frauduleuses ou prohibées et le trafic de la drogue (Mission non ciblée) ;
4. Migration et surveillance des frontières et police des étrangers et des frontières en République Démocratique du Congo ;
5. Gestion des matières relatives aux maisons de gardiennage ;
6. Élaboration des rapports périodiques sur l'état de la Province ;
7. Application de la législation sur les armes à feu.

INTÉRIEUR

Missions principales	Activités /Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Organiser l'administration territoriale et veiller à son bon fonctionnement (Mission 1)	L'Administration et la logistique du Ministère réorganisées	Accompli à 70%
	La suspension des consultations levée et les chefs coutumiers désignés	Accompli à 100%
	Le Chef MULUMBU/Lubudi installé	Accompli à 100%
	Les consultations familiales de MUSOMPO commencée	Accompli à 50%

Sécurité

Missions principales	Activités /Résultats attendus	Réalisations planifiées/non planifiées
Assurer la sécurité civile et intérieure sur l'ensemble de la Province (Mission 1)	Les contacts permanents avec les services de sécurité assuré	Taux d'accomplissement de 100% Signature de trois communiqués (Non planifiée)
	La récolte des informations par système des doublons redynamisée	Taux d'accomplissement de 100%
	Le Personnel sécuritaire renouvelé	Taux d'accomplissement de 60% Participation à la conférence International sur les mines, dénommée MINING INDABA à Cape-Town, en Afrique du sud
	L'ordre public sur la RN39 rétabli	Taux d'accomplissement de 100%
	Le dossier de délocalisation du Village MUKUMBI pacifié.	Taux d'accomplissement de 100%
	La quiétude sur la RN39 à FUNGURUME et vers NZILO rétablie	Taux d'accomplissement de 100% Une note circulaire a été signée à cette fin (Non planifiée)
	L'ordre public à KYAMANZAKA et LUILU rétabli	Taux d'accomplissement de 30%
	Les Prisons de KASAJI et Kolwezi reconstruites.	Taux d'accomplissement de 50%
	La prison de Dilala désengorgée.	Taux d'accomplissement de 70%
	Des sous-Commissariats en containers sur l'axe Luilu implanté	Taux d'accomplissement de 30%
	Le quartier Général de la FARDC bouclé	Taux d'accomplissement de 80%





Exc. Louise Mweleshi

(2) Ministère de l'Agriculture, Pêche et Élevage & Développement Rural

Missions principales :

a) Agriculture, Pêche et Élevage

- 1) Production agricole et autosuffisance alimentaire ;
- 2) Planification des objectifs provinciaux de production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture et de l'élevage ;
- 3) Contrôle des dispensaires, cliniques et pharmacies vétérinaires ;
- 4) Encadrement des Associations agricoles ;
- 5) Application de la politique nationale en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage ;
- 6) Exécution, suivi et évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- 7) Promotion des coopératives agricoles ;
- 8) Promotion des produits de l'agriculture, de la pêche

et de l'élevage destinés non seulement à l'alimentation intérieure et à l'industrie nationale mais aussi à l'exportation ;

9) Surveillance zoo-sanitaire et la gestion de la quarantaine animale et végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;

10) Orientation et appui des opérateurs économiques tant provinciaux qu'étrangers intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;

11) Collecte, analyse et publication des données statistiques d'agriculture, de pêche et d'élevage, sous forme d'annuaire.

b) Développement Rural

- 1) Élaboration et suivi des projets de développement dans les campagnes, milieux ruraux et périurbains ;
- 2) Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives et associations en milieu rural ;

- 3) Élaboration et conduite des politiques et stratégies de développement rural ;
- 4) Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production ;
- 5) Aménagement et équipement de l'espace rural ;
- 6) Coordination et intégration des programmes de développement en milieu rural ;
- 7) Promotion du bien-être social des populations rurales par la sensibilisation et l'animation rurales;
- 8) Promotion et le soutien de la pêche en milieu rural ;
- 9) Aménagement, construction, réhabilitation, entretien des infrastructures socio-économiques de base en milieu rural et périurbain ;
- 10) Voies de desserte agricole et cours d'eau ;
- 11) Sources d'eau, adduction granitaire et forage des puits ;
- 12) Électrification rurale, en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics, Infrastructures et Reconstruction, ainsi que de l'énergie.

AGRICULTURE, PÊCHE ET ELEVAGE

Missions principales	Activités /Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées	
Production agricole et autosuffisance alimentaire (Mission 1)	Identification et localisation des terres arables	Août 2020	
	Identification des grands opérateurs Agricoles appuyés par le Gouvernement Provincial	Août 2019	
	Inspection de champs des grands opérateurs agricoles	Août 2019	
	Réalisation d'une emblavure de 3.000 Km	Septembre 2019	
	Distribution des intrants aux opérateurs agricoles moyennant une redevance	Octobre 2019	Visite de travail effectuée par le Ministre à la ferme AFRICA MILLING (A Lubumbashi)
	Echange d'expériences et des méthodologies	Juillet 2019	
	Mission d'itinérance sur le site de KANDO	Octobre 2019	Mission de service à Tunis (Par le Directeur de Cabinet)
	Etat des lieux du site de KANDO en vue du lancement du Partenariat avec la ferme FMK	Octobre 2019	
	Visiter des poulaillers en construction à KANDO	Février 2020	
	Localisation de 3.000 Ha pour culture vivrière à BONO et celle maraîchère à et MISAMBA	Octobre 2019	Participation au forum sur la révolution verte à Accra
	Evaluation des parcs à manioc précoce et échange sur la production locale des engrais	Octobre 2020	Réunion avec l'équipe de l'« ONG KUNDI LA MAENDELEO DJIMBONI »
	Clarification sur la délocalisation des Agriculteurs et Indemnisation	Mai 2020	Visite d'entretien avec les responsables de TCC et SICOMINES
	Préparation des activités du Forum International pour l'agrobusiness du Lualaba	Février 2020	Participation des Ingénieurs au Salon International de l'Agriculture en France (Non planifiée) Participation à la foire agricole de la Zambie (à Solwezi) (Non planifiée)
	La Réunion sur les stratégies de recettes du Ministère de l'AGRIPEL présidée	Février 2020	
	Les intrants agricoles distribués dans les territoires et l'hinterland minier	Octobre 2019	
	Préparation des entrepôts de la GCM	Mai 2020	
Visite des poulaillers en construction à KANDO	Février 2020		
Distribution des produits phytosanitaires	Janvier 2020		



Exc. Tresor Tshikambi

(3) Ministère du Budget et du Plan

Missions principales:

a) Budget

1. Elaboration, suivi et contrôle de l'exécution du budget de la province ;
2. Etudes et programmation budgétaires ;
3. Contrôle des marchés publics ;
4. Approbation des marchés conclus à l'issue des appels d'offres ;
5. Encadrement de toutes les dépenses publiques ;
6. Liquidation de toutes dépenses sur ressources propres et ressources extérieures inscrites au budget de l'Etat;
7. Liquidation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, des services de budgets annexes, des membres des Institutions Politiques et Coutumières, de l'Armée, de la Police Nationale, des Services de Sécurité et des Diplomates, et des pensions de retraite et rentes de survie ;
8. Gestion administrative et du personnel de la Chaîne de la Dépense ;
9. Visa préalable à tout projet de décision, de convention, d'acte d'administration ou toute autre opération financière susceptible d'avoir une incidence sur les recettes ou les dépenses publiques ;
10. Participation aux actions de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, ainsi que de promotion des investissements privés et publics.

b) Plan

1. Préparation du Plan de développement économique et social, programmation de son exécution et suivi de sa réalisation ;
2. Coordination des travaux de toutes les commissions créées pour la discussion des documents du plan ;
3. Coordination et intégration des différents programmes sectoriels préparés par les Ministères, les Entités Territoriales Décentralisées et les acteurs économiques et sociaux ;
4. Appréciation de la conformité des projets d'investissements publics et privés avec les objectifs concrets du plan économique et social ;
5. Evaluation des projets réalisés dans l'exécution du plan de développement, des programmes économiques et sociaux et des projets d'investissement et établissement des rapports périodiques sur l'état d'avancement ;
6. Suivi des projets interministériels ;
7. Promotion des investissements privés et publics ;
8. Incitation et encouragement d'une politique de relance de la production dans le cadre des investissements privés, y compris ceux réalisés par les ONG ;
9. Participation à la visibilité des actions de mise en œuvre de la révolution de la modernité, en collaboration avec le ministère ayant les Médias dans ses attributions ;

Budget

Principales missions	Résultats attendus	Réalisations planifiées/non planifiées
Elaboration, suivi et contrôle de l'exécution du budget de la province (Mission 1)	Elaborer un Plan d'engagement budgétaire (PEB) comme outil de programmation des dépenses.	Le Plan d'engagement budgétaire (PEB) a été élaboré. Celui-ci fixe les plafonds des crédits susceptibles d'être engagés par les services au cours de chaque trimestre. Le PEB est en alignement avec le Plan de trésorerie élaboré par le Ministère provincial des Finances.
Contrôle des marchés publics (Mission 3)	Initier un Arrêté ministériel portant création, organisation et fonctionnement des cellules des projets et des marchés publics au sein des ministères provinciaux du Lualaba.	L'Arrêté provincial N° 2020/GOUV/P/LBA/048 du 06/08/2020 a été émis. Celui-ci modifie et complète l'Arrêté provincial N° 2018/GOUV/P/LBA/059 du 26/12/2018 portant création, organisation et fonctionnement des cellules des projets et des marchés publics au sein des ministères provinciaux du Lualaba. Deux cellules des projets et des marchés publics sont déjà opérationnelles avec un personnel formé et compétent et le processus est en cours.
Encadrement de toutes les dépenses publiques (Mission 5)	Mettre en place des procédures et systèmes pour s'assurer que les dépenses sont conformes aux prévisions budgétaires.	Toutes les dépenses sont conformes aux crédits couverts par l'Edit portant budget de la province pour l'exercice 2020.
	Améliorer la fluidité dans le traitement des dossiers en rapport avec la chaîne des dépenses.	5 pools ont été mis en place pour selon les rapprochements des ministères : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pool Gouvernorat de Province ; 2. Pool ministériel Hôtel du Gouvernement (Rez- de-chaussée) 3. Pool ministériel Hôtel du Gouvernement (niveau 1) 4. Pool ministériel Ancien Gouvernorat ; 5. Pool ministériel Géomètre KISIMBA.
Liquidation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, des services de budgets annexes, des membres des Institutions Politiques et Coutumières, de l'Armée, de la Police Nationale, des Services de Sécurité, et des pensions de retraite et rentes de survie (Mission 7)	Lance des reformes dans le but de rationaliser la paie des agents et fonctionnaires de la province.	Le diagnostic du secteur et l'identification du personnel y afférent est en cours
Plan		
Missions principales	Activités /Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Préparation du Plan de développement économique et social, programmation de son exécution et suivi de sa réalisation (Mission 1)	Conduire les travaux d'élaboration du Plan quinquennal de développement 2019 – 2023 ainsi que du Programme Provincial d'urgence pour faire face à la COVID 19.	Un Plan Quinquennal de Développement 2019 – 2023 et un Programme Provincial d'urgence pour faire face à la COVID 19 ont été élaborés sous la conduite du ministère.
Coordination et intégration des différents programmes sectoriels préparés par les Ministères, les Entités Territoriales Décentralisées et les acteurs économiques et sociaux (Mission 3)	Créer un Cadre de concertation et de coordination du processus de développement de la Province du Lualaba avec deux niveaux de coordination : provincial et local.	Un Cadre de concertation et de coordination du processus de développement de la Province du Lualaba a été créé. Cette initiative a permis à la province d'accompagner les ETD dans l'élaboration de leurs Plans Locaux de développement, l'organisation et l'installation des Comités Locaux de développement et la participation au processus de négociation et d'élaboration des cahiers de charge.

(4) Ministère des Finances

Missions principales :

1. Politique monétaire, douanière, fiscale, parafiscale, comptable et des assurances de l'État ;
2. Mobilisation des ressources propres de la Province et des ressources extérieures ;
3. Gestion des ressources propres et extérieures de la Province et encadrement des dépenses publiques ;
4. Tenue, arrêt et consolidation des comptes de l'État et tenue de la Comptabilité publique ;
5. Règlement définitif du budget, en collaboration avec le Ministère ayant le budget dans ses attributions ;
6. Ordonnancement des dépenses de l'État ;



Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/ non planifiées
Politique monétaire, douanière, fiscale, parafiscale, comptable et des assurances de l'État (Mission 1)	Mission de travail à Kinshasa pour participer à un atelier de sensibilisation à la collecte des données pour la production du rapport pilote sur l'artisanat minier ;	Mission effectuée
	Mission de participation à l'atelier de sensibilisation des parties prenantes sur les innovations de la norme ITIE 2019 à Kinshasa ;	Mission effectuée
	Mission de participation à l'atelier de lancement officiel de la collecte des données du rapport ITIE-RDC 2017 à Lubumbashi ;	Mission effectuée
	Mission pour une séance de travail avec le Directeur Général de l'Ecole Nationale des Finances à Kinshasa par rapport à l'implantation de l'Antenne Provinciale au Lualaba.	Mission effectuée
	Mission de travail à la Cour des Comptes ;	Mission effectuée
	Mission de participation à l'atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes au cadrage ITIE 2017 à Lubumbashi ;	Mission effectuée
	Participation à un Webinaire sur les divulgations relatives à la propriété effective, à Kinshasa.	Activité accomplie
Mobilisation des ressources propres de la Province et des ressources extérieures (Mission 2)	Elaborer le plan de trésorerie	Données indisponibles
	Emettre la note de consolidation des données	Données indisponibles
	Organisation des réunions avec les services d'assiette générateurs des recettes	Données indisponibles
	Sensibiliser les contribuables	Taux d'accomplissement de 100%
	Lancer la campagne de recouvrement forcé	Taux d'accomplissement de 100%
Gestion des ressources propres et extérieures de la Province et encadrement des dépenses publiques (Mission 3)	Missions de contrôle à Kolwezi, Kasaji, Dilolo et Sandoa ;	Mission effectuée



Exc. Alain Kantenga

(5) Ministère de l'Environnement et Tourisme

Missions principales :

a) Environnement

1. Gestion des forêts, des jardins zoologiques et botaniques ;
2. Exécution des études d'impacts environnementaux et sociaux et assainissements des milieux ;
3. Réglementation de la chasse et de la pêche, protection de la faune et de la flore ;
4. Promotion et coordination de toutes les activités relatives à l'environnement et à la conservation de la nature, exploitation des ressources forestières et aquatiques ;
5. Application des normes relatives à la salubrité du milieu humain en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique
6. Gestion des écosystèmes des eaux et forêts ;
7. Suivi et contrôle technique des entreprises publiques et privées œuvrant dans les secteurs de l'environnement et de la conservation de la Nature ;

8. Gestion et recyclage des immondices ;
9. Application des normes relatives à la salubrité du milieu humain et le respect de l'environnement dans les mines et carrières, en collaboration avec le Ministère des Mines ;
10. Gestion des aires protégées et réserves apparentées (parcs nationaux, réserves de chasse et des ressources aquatiques) ;

b) Tourisme

1. Promotion du tourisme par tous les moyens appropriés ;
2. Promotion et organisation de l'industrie hôtelière et de voyage ;
3. Gestion du patrimoine hôtelier de l'État ;
4. Suivi et contrôle technique des entreprises publiques et privées œuvrant dans les secteurs de l'industrie hôtelière et apparentée (Mission non ciblée) ;
5. Réhabilitation et équipement des infrastructures et des sites touristiques.

ENVIRONNEMENT

Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Exécution des études d'impacts environnementaux et sociaux et assainissements des milieux (Mission 2)	Résolution du problème d'insalubrité criante au niveau du bâtiment érigé sur l'avenue Mangi ; Tenue de séances de travail dans le cadre de lutte contre le choléra et production d'un protocole y relatif ;	Sensibilisation de la population sur les mesures d'hygiène par rapport à la lutte contre la COVID-19 (Non planifiée) Participation à la commission de lutte contre la Pandémie de Corona virus-19 (Non planifiée) Démarches en vue de création d'une décharge de grande capacité pour la Province (Non planifiée)
	La création des brigades d'assainissement dans Kasaji et Fungurume ;	Mission en cours Détermination des compétences Ministère de l'Environnement et Développement Durable et Direction de l'Assainissement (Non planifiée)
Application des normes relatives à la salubrité du milieu humain en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique (Mission 5)	Descente EGMF (pollution, eau) au village Sanka ; Descente à Kinsenda plainte des habitants du village Kinsenda (RN39) suite aux effets néfastes de la poudre issue de l'exploitation de l'Entreprise, sur leurs champs ;	Après échanges avec l'Entreprise, il a été renseigné que déjà des contacts avaient eu lieu entre les deux parties et que le paiement des indemnités était même effectué. Réunion avec toutes les structures de collaboration (services techniques) ; (Non planifiée) Visite (évaluation des têtes d'érosion à Hewa-Bora, Kanina) ; (Non planifiée) Visite de l'espace derrière CMCK (étage, insalubrité) ; Deux députés nationaux ont présenté leur inquiétude sur l'insalubrité causée par les rejets (eau et autres déchets) bâtiments. (Non planifiée)
	Organisation de la Journée Nationale de l'Arbre à Kolwezi (plantation des arbres sur l'axe ISTM- aéroport) ; Installation d'un parc à plantules à la Coordination Urbaine ; Identification des têtes d'érosions dans la ville de Kolwezi et les grandes agglomérations de Kolwezi.	12 têtes d'érosions ont été identifiées à savoir : HEWA BORA/ DILALA ; JOLI SITE/MUTSHATSHA ; KAKATAKOMBE/ MANIKA ; ROUTE KAZEMBE/ MUTSHATSHA ; AV 3 Z/ MANIKA ; AV MUNANA/ DILALA ; CHAUSSE JKK/ DILALA. Av SENDWE/ DILALA (La plupart des têtes d'érosions identifiées sont dues à la mauvaise pratique de construction, par manque de canalisation d'eau de ruissellement et aussi par le non-respect des normes de l'urbanisme) ; Un échange a été initié avec les Entreprises concernées pour les persuader à limiter leurs sources de pollution afin de palier au problème du genre ; Seules les têtes d'érosions de Kolwezi ont été identifiées (30%)
	Orientation de quelques missions terrain vers les potentiels pollueurs	Les Entreprises « Potentiels Pollueurs » visitées sont : Pollution des eaux (COMMUS/ conflit avec la population de KAPEPA et Chaussée JKK et de la cellule de TSHABULA) ; Pollution de l'air et de l'eau (EGMF/ Village NSAKA) ; Pollution de l'air et du sol (MUMI/ Village KINSENDA et TCC/ Village KINSENDA) ; Pollution de l'air (CCR/Village KAMBIMBI)
	Création d'un cadre de concertation permanente (Ministères de l'Environnement et Développement Durable et Tourisme, Mines, Santé, Entreprises Minières, Société Civile) ; Suivi du plan de gestion environnementale de toutes activités ayant impact sur l'environnement.	Réalisé à 60% Note technique sans suite Dossier en attente car le besoin reste d'actualité. Plusieurs descentes y relatives autour des unités d'exploitation (Entreprises et Communautés).
	Sensibilisation à grande échelle en Province (5 territoires) ; Information des points focaux à Kolwezi (EPSP - ESU - SAEMAP - PNC - FARDC).	20% Notes Techniques en attente

Gestion des écosystèmes des eaux et forêts (Mission 6	Rencontre avec le comité des exploitants forestiers du Lualaba	L'ignorance de textes légaux du secteur Dissipé dans le chef d'exploitants Le lit de la rivière réorienté sans causer aucun préjudice. (Juillet 2019) Contacts pris avec la Division Provincial du Tourisme ; la Coordination Urbaine de l'Environnement ; Le Fonds Forestier National (FFN) ; L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) ; L'Office National du Tourisme (ONT)...
	Rencontre avec les Exploitants forestiers	Informations non disponibles
	Identification des exploitants forestiers artisanaux	Informations non disponibles
	Suivi sur terrain de normes d'exploitation (coupe de bois) sur l'axe WAKIPINDJI	Installation d'unités clandestines de transformation de bois
	Lancement de missions sur terrain pour l'encadrement de cette activité	Manque de culture fiscale dans le chef de certains opérateurs économiques opérants dans le secteur de la forêt
	Identification de tous les Exploitants Forestiers Artisanaux ; Tenue de séances avec la corporation de ces exploitants ;	Opération en cours 60%
	Etablissement de la cartographie sur la physiologie des essences à valeur économique dans le territoire de MTS.	Plusieurs rencontres pour la communication de la nouvelle philosophie 70% (Décembre 2019). Travail réalisé par FAO et DIAF
	Décourager la coupe anarchique de bois (déboisement) ainsi qu'encourager les activités de reboisement	Trois missions de suivi ont été initiées au cours de l'année (Non planifiée)
	Préparation de la Journée Nationale de l'Arbre couplée au lancement de la Campagne de reboisement ; Acquisition et achat des plantules auprès des pépiniéristes sélectionnés à l'issue d'un inventaire préétabli pour cette fin ; Plantation d'arbres sur différents axes et distribution, le jour du lancement et après le lancement par le Service de l'Environnement et Développement Durable de la Ville de Kolwezi ; Entretien d'arbres plantés sur les artères en collaboration avec les volontaires.	Réunion d'harmonisation du secteur forestier avec le comité des Exploitants du secteur en vue de répartir les tâches entre les Superviseurs ; Réunion de recadrage des relations entre la Coordination Urbaine sur la taxe d'achat et vente des charbons de bois ; Mise au point du brevet vert. (Non planifiée)
	Identifier un espace à N'zilo pour pépinière	80%
	Contacts avec les Fournisseurs déjà établis (Monastère de Kiswishi à Lubumbashi) ;	40%
	Organisation de la Journée Nationale de l'Arbre (05 décembre) ;	100%
	Identification du site à reboiser dans la ceinture verte de la ville de Kolwezi	100%
	Identification des sites de décharges publiques dans les villes et autres agglomérations en Province (Kolwezi et Kasaji)	Mission en cours
La création des brigades d'assainissement dans Kasaji et Fungurume ;	Mission en cours Détermination des compétences Ministère de l'Environnement et Développement Durable et Direction de l'Assainissement (Non planifiée)	
Tourisme		
Promotion du tourisme par tous les moyens appropriés (Mission 1)	Former ou renforcer en capacités (123) Opérateurs touristiques et 15 Agents des Services Techniques et Intervenants	Séminaire de renforcement des capacités des Opérateurs Touristiques (90) et agents des Services Techniques (4) Agents de la Division Provinciale et 6 agents du Service Urbain de Kolwezi ; Octobre 2019, Hôtel BETAJO (ONT Kinshasa et Un Expert Sud-Africain) soit 72% Les séances de restitution ont été prévues en Province et projetées pour 2020 (Juin) BUNKEYA, FGM, KASAJI et SANDOA (Non planifiée)
	Aménagement des voies d'accès aux sites de RTSHATUTA et KAYO ; Actualisation des données statistiques (répertoire) les sites ; Recherche des Partenaires ;	Voies d'accès à Tshatuta (3Kilometres) 50% (septembre 2019) ; Contacts avec JAMEECAT (Tshatuta) ; Protocole d'Accord (Gouvernement Provincial et le Groupe PICCINI pour les Sites de Kolwezi et de Kayo

**Exc. Jules Kabwit****(6) Ministère de l'Éducation, Santé et Relations avec le Parlement**

Missions principales :

a) Enseignement maternel, primaire, secondaire, professionnel et universitaire

1. Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, professionnel et universitaire (Mission non ciblée) ;
2. Création des établissements publics d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel et universitaire ;
3. Création et gestion des établissements publics de l'enseignement ;
4. Supervision des établissements privés de l'enseignement ;
5. Exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement de base ;
6. Contrôle et promotion de la qualité de l'enseignement ;
7. Supervision des épreuves d'évaluation de l'enseignement provincial ;
8. Contrôle des titres et pièces scolaires ;
9. Mise en circulation des matériels pédagogiques et autres supports didactiques ;
10. Promotion des activités culturelles, sportives et des loisirs au sein des établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire, professionnel et universitaire ;
11. Gestion du personnel administratif et enseignant actif et retraité des établissements d'enseignement public ;
12. Négociation et recours aux partenaires extérieurs pour un soutien institutionnel et infrastructurel aux établissements d'enseignement public et aux services centraux du Ministère ;

13. Application des normes et directives pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et veiller à leur mise en application, en collaboration avec le Ministère des Travaux Publics et Infrastructures ;

Actions prioritaires du Plan Quinquennal de Développement 2019-2023**Sous-Programme 1:**

L'assurance de l'enseignement de qualité à tous les enfants, filles et garçons ;

Sous-Programme 2:

La formation des enseignants de qualité.

b) Santé publique

1. Organisation, création et contrôle des services publics médicaux et pharmaceutiques ;
2. 2) Organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire (école d'infirmiers A2) ;
3. Contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, laboratoires et d'enseignement médical technique (Mission non ciblée) ;
4. Promotion de l'hygiène et de la santé publiques ;
5. Inspection et prévention sanitaires et médicales et autres actions médicales humanitaires ;
6. Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine provinciale) ;
7. Organisation et promotion de la médecine traditionnelle y compris le domaine des plantes médicinales ;
8. Suivi des activités des ONG, ASBL du secteur de la santé ;
9. Organisation du système de santé ;
10. Gestion du personnel mis à sa disposition ;
11. Élaboration du programme de formation du personnel de santé en collaboration avec le

Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;

12. Application des normes relatives à la salubrité du milieu humain en collaboration avec le Ministère de l'Environnement ;
13. Analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ;
14. Collaboration avec l'ordre des médecins, l'ordre des pharmaciens et les autres associations des professionnels de santé pour l'assainissement du milieu médical ;
15. Contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporel ;
16. Collaboration avec les Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement.

Actions prioritaires du Plan Quinquennal de Développement 2019-2023

Sous-Programme 1: Le développement des zones de santé en continuité des soins

Sous-Programme 2: L'appui au développement des zones de santé.

Sous-Programme 3: Le renforcement du leadership et de la gouvernance en renforçant les capacités institutionnelles du Ministère de la santé.

c) Relations avec le Parlement

Relations entre le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale dans les matières liées aux activités gouvernementales en particulier dans le domaine de collaboration ;

Toute autre mission lui confiée par le Gouverneur de Province ;

Sous-Programme 1: Organisation des ateliers/séminaires de renforcement de capacités et de sensibilisation ;

Sous-Programme 2: Appui aux membres de l'Espace gouvernemental auxquels des interpellations, des questions écrites, orales ou d'actualité sont adressées

Education

Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Création des établissements publics d'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel et universitaire ; Contrôle et promotion de la qualité de l'enseignement ; L'assurance de l'enseignement de qualité à tous les enfants, filles et garçons (Sous-Programme 1)	Poursuite du programme de construction, réhabilitation, équipement et modernisation des infrastructures scolaires et des bureaux gestionnaires	Réhabilitation de l'Institut de Développement Industriel et Agricole de Sandoa (IDIAS) à Sandoa : travaux complètement achevés et équipements fournis ; inauguration attendue ;
		Construction de l'Institut Mutshatsha et de l'E.P. Kayembe dans le Territoire de Mutshatsha : travaux achevés, ouvrages équipés et inaugurés au dernier trimestre 2019 ;
		Réhabilitation de l'Institut Kungwila : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réception des équipements fournis par la Banque Mondiale ; ▪ Commande de 100 bancs en cours sur financement de la Province ; ▪ Paiement d'une prime d'encouragement aux enseignants.
		Achèvement et inauguration de deux amphithéâtres de l'UNIKOL et d'un amphithéâtre de l'ISTA ;
		Poursuite des travaux de construction de l'Amphithéâtre de l'ISTA/Kolwezi : en phase d'achèvement ;
		Poursuite de la construction de l'ISP Musumba.
	Mise en place de la mutuelle de santé des enseignants de l'EPST	Processus d'installation de la mutuelle de santé des enseignants de l'EPST en cours : phase préliminaire accomplie : état des lieux, collecte des données (notamment sur les enseignants et les formations sanitaires), sensibilisation des parties prenantes (enseignants, syndicalistes, autorités scolaires, autorités politico-administratives, etc.)
	Dotations de 2 bus pour le transport des enseignants de l'EPST ; Dotations de la province éducationnelle de l'EPST Lualaba 2 en véhicules et des inspecteurs en motos ;	Remise de 4 véhicules aux responsables des institutions publiques d'enseignement supérieur et universitaire du Lualaba (UNIKOL, ISTA, ISTM et ISP)
	Poursuite du programme d'octroi des bourses d'études aux meilleurs lauréats à l'Examen d'Etat ;	Poursuite du programme d'octroi des bourses aux meilleurs lauréats à l'examen d'Etat : aux 10 boursiers de l'édition 2018 se sont ajoutés 33 de l'édition 2019, soit un total de 43 boursiers pris en charge par la Province, dont 38 à l'Université Internationale de Chypre et 5 à l'Université Privée de Sousse ; Pour cette année, outre la prise en charge des frais de séjour, la Province donne également 300 USD à chaque boursier comme argent de poche.
	Poursuite de la paie des salaires des enseignants des 4 écoles techniques du cinquantenaire de la Province (Kolwezi, Kasaji, Kafakumba, Musumba) et de l'Institut Technique Joseph Kabila Kabange de Musumba ;	Poursuite de la paie des salaires des enseignants des 4 écoles techniques du cinquantenaire de la Province (Kolwezi, Kasaji, Kafakumba, Musumba) et de l'Institut Technique Joseph Kabila Kabange de Musumba ;
Prise en charge de la maintenance et de l'équipe de gestion du Groupe Scolaire Hewa Bora ;	Prise en charge de la maintenance et de l'équipe de gestion du Groupe Scolaire Hewa Bora ;	

<p>Contrôle et promotion de la qualité de l'enseignement</p> <p>La formation des enseignants de qualité. (Sous-Programme 2)</p>	<p>Appui à l'enseignement supérieur et universitaire</p>	<p>Dans le cadre du Fonds de recherche de l'Enseignement Supérieur et Universitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de la première allocation par le Gouvernement Provincial : 300.000 USD ; ▪ Octroi de 24 bourses pour un montant de 137.260 USD (dont 9 pour la thèse) ; ▪ Le processus de paiement est en cours pour 31 bourses d'un montant de 103.220 USD (dont 7 pour la thèse) ;
Santé Publique		
<p>Missions principales</p>	<p>Activités / Résultats souhaités</p>	<p>Réalisations planifiées/non planifiées</p>
<p>Organisation, création et contrôle des services publics médicaux et pharmaceutiques (Mission 1)</p> <p>Le développement des zones de santé en continuité des soins (Sous-Programme 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite du programme de réhabilitation et de modernisation. Lancement des travaux de construction et/ou réhabilitation de quelques infrastructures sanitaires ; ✓ Fourniture d'intrants et matériels aux formations médicales. ✓ Construction de la Clinique VIP et du Centre de prise en charge du diabète ; ✓ Construction d'un laboratoire provincial à l'HGR Mwangaji ; ✓ Acquisition du scanner de l'HGR Mwangaji : A ce jour, le chargement est prévu à partir du 08 janvier 2020 et ce, après actualisation de la licence d'importation conformément à la facture finale. ✓ Acquisition des matériels et équipements de l'HGR Mwangaji dans le cadre du Contrat avec la Fondation Vinmart : <ul style="list-style-type: none"> - Le premier lot est déjà réceptionné - Le deuxième et dernier lot sera expédié de l'Inde au plus tard mi-janvier 2020 ; 	<p>Des infrastructures et équipements</p> <p><u>Pour le service d'imagerie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réception du scanner dont l'installation est en attente de la fin du confinement lié à la pandémie de Covid-19 qui empêche aux techniciens Sud-Africains d'effectuer le déplacement pour la RDC ; • Visite à deux reprises à l'HGR Mwangaji du technicien du fournisseur de l'IRM (imagerie par résonance magnétique) pour des dispositions préparatoires de l'installation de l'appareil qui doit venir de la France et qui est en attente de livraison toujours suite au confinement lié à la pandémie de Covid-19 ; • Réception des appareils de radiologie (numérique, amplificateur de brillance et mammographie) et d'échographie (simple et d'autres avec plusieurs sondes à même de faire un écho-doppler et d'autres examens : gynécologiques, abdominaux thoraciques). <p><u>Pour le laboratoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des études pour la construction d'un laboratoire moderne ; • Renforcement du laboratoire existant en équipements diversifiés pour son fonctionnement optimal en ayant une structure normale et complète. <p><u>Pour les salles d'opération</u> : réception des équipements de 3 salles d'opération.</p> <p><u>Des autres infrastructures</u> : deux autres infrastructures sont en cours de construction, à savoir : le centre de diabétologie et la clinique VIP.</p>
	<p>Recrutement des médecins spécialistes à l'HGR Mwangaji :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 des 13 médecins spécialistes indiens sont déjà à Kolwezi et ont commencé le travail ; les 10 autres arrivent fin février 2020 ; ▪ 2 médecins spécialistes congolais (un neurochirurgien et un orthopédiste) signeront bientôt leur contrat. 	<p><u>Du recrutement des spécialistes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du contrat signé avec la FONDATION VINMART pour la mise à disposition des professeurs et médecins spécialistes en provenance de l'Inde, la Province du Lualaba a accueilli 6 spécialistes (sur les 13 attendus) qui sont déjà en fonction. Ils couvrent les spécialités suivantes : Médecine Interne (1), Ophtalmologie (1), Dentisterie (1) et Physiothérapie (3). Il est à noter que les autres spécialistes sont attendus après le confinement. Ils concernent les domaines suivants : Orthopédie, ORL, chirurgie générale, gynécologie, pédiatrie, anesthésie, anatomo-pathologie - La Province a également recruté 6 spécialistes congolais dans les domaines suivants : Cardiologie (1), Chirurgie Générale (1), Gynécologie (1), Anesthésie (1), Neurochirurgie (1), Imagerie (1).
	<p>Campagne de chirurgie gratuite : missions d'état des lieux à Mutshatsha et Lubudi pour la 7e phase en cours de préparation</p>	<p>Organisation, du 08 juillet au 5 septembre 2019, en collaboration avec l'ONG UPRIGHT AFRICA, de la 7e phase de la campagne des consultations et interventions chirurgicales gratuites à Dilolo, Kisenge, Kasaji et Kolwezi.</p>
	<p>Fourniture d'un appareil de radiologie à l'Hôpital de la SNCC à Lubudi : acheminement et installation en cours de préparation ;</p>	<p>Fourniture d'un appareil de radiologie à l'Hôpital de la SNCC à Lubudi : l'installation est en cours de préparation ;</p>
	<p>Organisation de la 5ème édition du FONAST en collaboration avec le PNMLS, la CIELS et la Direction Provinciale en charge du Travail</p>	<p>Organisation, en collaboration avec la Direction Provinciale en charge du Travail, la Coalition Interentreprises de Lutte contre le VIH/sida, la Tuberculose et le Paludisme (CIELS) et le Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PNMLS), de la 5ème édition du Forum National de Mobilisation du Monde du Travail contre le sida, FONAST-5, à Kolwezi, du 19 au 21 novembre 2020 ;</p>

<p>Promotion de l'hygiène et de la santé publiques (Mission 4)</p> <p>Inspection et prévention sanitaires et médicales et autres actions médicales humanitaires (Mission 5)</p> <p>L'appui au développement des zones de santé (Sous-Programme 2)</p> <p>Le renforcement du leadership et de la gouvernance en renforçant les capacités institutionnelles du Ministère de la santé (Sous-Programme 3)</p>		<p><u>Dans le cadre de la riposte contre la pandémie de Covid-19 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Comité multisectoriel de préparation et de riposte à la pandémie, qui a élaboré une feuille de route qui sert de boussole ; • Création d'un fonds de solidarité alimenté essentiellement par les entreprises minières ; • Aménagement d'un centre de quarantaine dans le site de 60 maisons, à Kolwezi ; • Réhabilitation d'un pavillon de la Clinique Gécamines de Kolwezi pour abriter le centre de prise charge des cas de COVID-19 ; • Placement de plusieurs points de contrôle sanitaire, en l'occurrence à Mutaka, à l'aéroport de Kolwezi, au niveau de plusieurs bâtiments administratifs à Kolwezi, et d'autres localités à l'intérieur de la Province : Dilolo, Kasamayi, Musevu, Bunkeya, Lubudi, Mazangule, ... ; • Renforcement des capacités des prestataires et des communautés sur la pandémie de COVID-19 au niveau de la Province et dans les territoires ; • Mise en place d'un Comité local de préparation et de riposte à la pandémie de COVID-19 au niveau de chacune des 14 zones de santé de la Province ; • Pré-positionnement des kits de lutte contre la pandémie dans toutes les 14 zones de santé de la Province, avec un stock-tampon au niveau de la Coordination à Kolwezi ; • Organisation d'une vaste campagne de sensibilisation de la population sur les gestes barrières à l'introduction et à la propagation de la pandémie ; • Echange entre les équipes des Ministères en charge de la Santé du Haut-Katanga et du Lualaba sur la possibilité d'unir les efforts pour faciliter l'analyse des échantillons des cas de Covid-19 et rendre les résultats dans des délais raisonnables, et desservir toute la région du Sud, de l'Est et du Centre de la RDC ; • Elaboration d'un schéma thérapeutique de la province pour la prise en charge des cas de COVID-19 ; • Formation du personnel de laboratoire sur le diagnostic de la Covid-19 ; • Installation d'un laboratoire de diagnostic de la Covid-19 à Kolwezi et réalisation des tests de confirmation des cas de Covid-19 depuis le 25 juin 2020. <p>Paiement des frais de fonctionnement à toutes les zones de santé à raison de 10.000 USD par zone de santé et par mois.</p> <p>Participation à l'atelier d'évaluation à mi-parcours du Projet de développement du système de santé (PDSS) organisé à Kinshasa du 08 au 10 juillet 2019 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la riposte contre l'épidémie de choléra ; - Appui à l'organisation de l'assemblée du Comité Provincial de Pilotage du Secteur de la Santé (CPP-SS) ; - Organisation d'une mission de suivi de l'alignement des médecins et autres professionnels de santé non payés et non mécanisés à Kinshasa ; - Participation à l'organisation de la riposte contre la poliomyélite et la rougeole ; - Paiement des frais de transport des vaccins contre la rougeole et autres intrants de Lubumbashi à Kolwezi ; - Participation à la première édition de conférence-débat sur le VIH pédiatrique en RDC organisée à Kinshasa par l'ASBL « Main Sur Le Coeur » ; - Prise en charge des frais d'organisation des jurys des examens des Instituts techniques médicaux de la province ; - Participation à la session d'accréditations des facultés de médecine organisée à Kinshasa par le Conseil de l'Ordre des Médecins (Président provincial de l'Ordre des médecins et le Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Kolwezi et Médecin directeur de l'HGR Mwangéji) ; - Participation à l'atelier de la revue à mi-parcours du Projet de Développement du Système Sanitaire, PDSS en sigle, au mois de juillet 2019 (SEM le Ministre, le Chef de Division provinciale et le Médecin Inspecteur Provincial).
---	--	--

Relations avec le Parlement

Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalizations planifiées/non planifiées
<p>Relations entre le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale dans les matières liées aux activités gouvernementales en particulier dans le domaine de collaboration ;</p> <p>Toute autre mission lui confiée par le Gouverneur de Province ;</p> <p>Organisation des ateliers/séminaires de renforcement de capacités et de sensibilisation (Sous-Programme 1)</p> <p>Appui aux membres de l'Espace gouvernemental auxquels des interpellations, des questions écrites, orales ou d'actualité sont adressées (Sous-Programme 2)</p>	<p>Organisation des ateliers/séminaires de renforcement de capacités et de sensibilisation ;</p> <p>Appui aux membres de l'Espace gouvernemental auxquels des interpellations, des questions écrites, orales ou d'actualité sont adressées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des honorables députés provinciaux dans la sensibilisation de la population sur la Covid-19 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ A Kolwezi, à l'occasion de la campagne organisée avec les membres du Gouvernement Provincial ; ▪ Dans les villes et territoires, à l'occasion du renforcement des capacités des équipes cadres et prestataires des zones de santé - Mise à la disposition des Honorables Députés Provinciaux des membres du Comité de riposte contre la Covid-19 en vue de les accompagner dans la sensibilisation de la population lors de leurs vacances parlementaires en cours. - Réponse à une question d'actualité sur la Covid-19.



L'AGRICULTURE, UNE NOUVELLE VOCATION POUR LE LUALABA.

MON CHALLENGE

Réduire progressivement mais de manière drastique les fortes dépendances des pays d'Afrique Australe

OBJECTIF

Mise en place d'une réserve stratégique maïs, pour contenir les flambées de prix en période de soudure.



Exc. Thierry - André Kakwata

(7) Ministère de l'Énergie, Transport, Voies de Communication

Missions principales :

a) Énergie

1. Application du plan directeur de l'électricité et des mécanismes de régulation ; le développement du potentiel de production, de transport et de distribution de l'eau et l'électricité ; le développement des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques ;
2. Les réformes et restructurations afférentes nécessaires pour améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie en collaboration avec le Ministère du Portefeuille ;
3. L'octroi d'agrément pour la fourniture des biens et services en matière d'énergie ;
4. L'octroi des droits, par convention, en matière de construction des barrages hydroélectriques des lignes de transport ;
5. Suivi et contrôle technique des activités de protection, transport et distribution d'eau et de l'électricité.
6. Politique de distribution d'eau et d'électricité ;
7. Contrôle technique des entreprises de production, de transport et de commercialisation d'eau et d'électricité ;
8. Gestion des ressources énergétiques ;
9. Gestion du secteur d'eau potable et hydraulique et du secteur de l'électricité.

b) Transport & Voies de Communication

1. Organisation et gestion des transports (transport aérien, terrestre, fluvial, lacustre) ;
2. Exploitation des Infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, fluviales, lacustres, aéroportuaires, et de météorologie ;
3. Équipements des transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial, et lacustre et de l'aviation civile ;
4. Qualification du personnel technique en transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial et lacustre et de l'aviation civile ;
5. Développement coordonné de tous les moyens et équipements des transports publics ;
6. Étude pour l'organisation et le développement des activités du sous secteur des auxiliaires des transports (commissionnaires en transports, transitaires, courtiers, affréteurs, agents de fret, consignataires, groupeurs, emballeurs, manutentionnaires, agents de voyage, agents portuaires etc...) ;
7. Étude et élaboration des normes en matière de conditionnement et d'emballage des marchandises pour le transport, la manutention et le stockage ;

Energie

Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Application du plan directeur de l'électricité et des mécanismes de régulation ; le développement du potentiel de production, de transport et de distribution de l'eau et l'électricité ; le développement des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques (Mission 1)	Réception des transformateurs dotés par le Gouverneur	100% réalisé Devis estimatif présenté au Gouverneur Participation à Lubumbashi à l'atelier des plans directeurs, REGIDESO (Août 2019)
	Distribution et connexion des transformateurs aux lieux destinés	80% réalisé Devis estimatif présenté au Gouverneur
	Montage de deux pylônes écroulés sur la ligne HT (Kisenge-Kasaji) et réhabilitation du courant électrique dans la ville de Kasaji.	100% réalisé Devis estimatif présenté au Gouverneur
	En prévision de la riposte covid-19, un groupe électrogène de marque Caterpillar de 80 KVA a été installé à la clinique Gécamines en guise de secours pour la salle d'isolement des malades atteints de coronavirus.	100% réalisé Mission d'établissement d'un répertoire des puits d'eau dans les territoires (du 15 au 20 septembre 2019)
	Réhabilitation des conduits d'eau à la clinique de l'HPK, remplacement des tuyauteries	100% réalisé
	Au total, cinq puits de 220m ³ /h/j devraient être réalisés par la société COMUS conformément au partenariat avec la REGIDESO.	À ce jour, trois puits ont été définitivement réceptionnés par la REGIDESO dont deux ont lâchés suite à des travaux de minage (fin mars 2020) Après plusieurs réunions avec la société COMUS, cette dernière a accepté d'ajouter un puits sur les cinq, ce qui ramènera à deux puits que la société COMUS devra livrer à la REGIDESO après tests (Non réalisée)
	Distribution d'eau potable dans la cité GCM/Kolwezi.	100% réalisé
	Fourniture d'une pompe DAYLIFF DSP5-12 et réinstallation à l'hôpital de Mwanjeji	100% réalisé Devis estimatif présenté au Gouverneur
	Réception de 8 tourets de câble en aluminium déchargés dans l'entrepôt du Gouvernement Provincial.	100% réalisé
	Le réseau d'alimentation en eau potable de la salle d'isolement a été réhabilité à la clinique Gécamines, et ce circuit a été renforcé avec un réservoir d'eau d'une capacité de 10 m ³	100% réalisé
	Fourniture de câbles en Aluminium de 110 mm ² à la SNEL SA pour remplacer les câbles en cuivre volés par les inciviques au niveau de SAMUKINDA	100% réalisé
	Dotation à SNEL d'un touret de 3.000 m en guise de remplacement des trois phases des conducteurs en cuivre volés par des inciviques sur la ligne 11 en 6.600 V qui dessert la station de pompage de Mutoshi	100% réalisé
	Travaux d'implantation d'éclairage public à Kanina	100% réalisé
Inauguration de deux puits et lancement de forage de deux autres par Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial de L'Energie à Kakanda ;	100% réalisé	

Contrôle technique des entreprises de production, de transport et de commercialisation d'eau et d'électricité (Mission 7)	Tenue d'un Atelier sur les techniques de maximisation des recettes dans nos secteurs	100% réalisé Participation totale de tous nos services d'assiettes.
	Visite éclairée sur l'état d'avancement des travaux de forage de deux puits d'eau potables par l'entreprise « solution for Africa » à Kakanda avant l'inauguration de l'autorité Provinciale.	100% réalisé
Gestion du secteur d'eau potable et hydraulique et du secteur de l'électricité (Mission 9)	Descente au camp Massart pour l'étude de faisabilité dans le cadre d'aménagement de trois puits et la réhabilitation d'un puits existant afin de desservir la population en eau potable	0% Séance de travail urgente du Ministère avec la PNC et la DRLU afin de renforcer les mesures de sécurité durant cette période d'Etat d'urgence décrétée par le Président de la République par rapport à la pandémie ; Séance de travail avec la FEC sur la taxe d'homologation entre les deux provinces
	Etude de faisabilité pour la construction des puits d'eau potable dans cinq nouveaux marchés nouvellement construit (Muyej, Kanzenze, Kanina, Mutoshi et Lupundu) afin de permettre à ces marchés de fonctionner correctement en respectant les exigences liées à l'hygiène	0% Réunion avec la délégation de la SNCC conduite par le Directeur Général autour du contrat de performance ; Point de Presse pour le lancement des activités sur le Lualaba de l'entreprise KONNECT Africa (Fournisseur d'Accès Internet) ;
	Une descente sur la RN39 dans le virage se trouvant entre SMD-MUMI, pour une conciliation des faits sur le lieu de l'accident survenu le Mardi 21 Avril 2020 sur l'instruction de Son Excellence Monsieur le Ministre de Transport et Voies de Communication du Lualaba ;	0% Une descente au péage Lualaba intercepter un bus MULYKAP ayant désobéi aux instructions des autorités dans la lutte contre la propagation de la pandémie ;
	L'inspection de la ligne 220 KV L21 sur le tronçon Pumpi-Fungurume ; La Ligne 21 de Lualaba à Fungurume est désaffectée.	0% L'état d'avancement du projet de construction de la Sous-Station de Fungurume en date du 19/05/2020
	Descente sur terrain par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Energie au Camp Dilala dans le cadre d'inspection des installations électriques du camp Policier « DILALA » ; Malfaçon des raccordements à l'arrivée ainsi que des différents départs.	0% Harmonisation des conditions de canalisation des eaux de la concession CCR pour éviter la dégradation de la route NZILO
Transport et Voies de Communication		
Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Organisation et gestion des transports (transport aérien, terrestre, fluvial, lacustre (Mission 1)	Lancement de la campagne d'identification des motards par Monsieur le Ministre Provincial de l'Intérieur et Sécurité, représentant le Gouverneur empêché.	100% réalisé
Développement coordonné de tous les moyens et équipements des transports publics (Mission 5)	Réhabilitation de la Route ZILO endommagée au niveau de l'entreprise Chinoise CCR suite à une mauvaise canalisation des eaux usées.	100% Réunion sur la procédure de taxation des taxes nationales et provinciales avec le chef de Division Provinciale de Transports et Voies de Communication, les représentants du route MUZURI SANA et HABARI GANI.
	Réhabilitation du rail endommagé lors du déraillement	100%

**Exc. Norbert Mbangou**

(8) Ministère des Infrastructures et Travaux publics

Missions principales :

1. Aménagement du territoire ;
2. Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, aéroportuaires, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives des bâtiments et des édifices publics ;
3. Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages de drainage, d'assainissement et lutte anti-érosive ;
4. Préparation, passation, contrôle et surveillance des marchés publics relatifs aux études et aux travaux de génie civil financés par le Gouvernement et les partenaires extérieurs en collaboration avec le Ministère du Budget;
5. Surveillance et contrôle technique et financier des études et des travaux en régie et à l'entreprise ;
6. Expertise et contre-expertise des études, des travaux, et des biens mobiliers ;
7. Promotion des matériaux et des techniques de construction ;
8. Inventaire, analyse et interprétation des données sur les infrastructures et les équipements ;
9. Diffusion des normes, prescriptions, plans, cartes thématiques, schémas, programmes, documents et toute étude relative à l'aménagement du territoire ;
10. Application des normes en matière de construction ;
11. Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires ou techniques relatives à la construction ;
12. Gestion du parc automobile de l'État ;
13. Gestion du patrimoine immobilier du domaine public de l'État ainsi que de tous les équipements y relatifs.

Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics

Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Aménagement du territoire (Mission 1) Conception, construction, modernisation, développement, aménagement et entretien des infrastructures routières, aéroportuaires, scolaires, sanitaires, sociales, touristiques et sportives des bâtiments et des édifices publics (Mission 2)	Route Manga Manga (RN39) -Avenue Sendwe (ISTM) 10.000m	30%, réalisé par MICO Sarl
	Avenue KABILA prolongée	100%, réalisé par EGMF Sarl
	RN39 tronçon Kyamanzaka-Katonto 20.000 m	100%, réalisé par CREC 7
	Route Manga Manga-avenue Sendwe 5500 m	80%, réalisé par CREC 7
	Route ISTM-Aéroport 700 m	80%
	L'avenue Yamisamu (derrière l'Hôtel du Gouvernement)	70%, réalisé par CREC 7
	Route Kazembe 2600 m	70%, réalisé par CREC 7
	Route Kapata 14.000	100%, réalisé par CREC 7
	Avenue Mukaka	70%, réalisé par CREC 7
	Renforcement du Bld LDK	100%, réalisé par EGMF Sarl
	Renforcement de l'avenue du 30 Juin	100%, réalisé par EGMF Sarl
	Réhabilitation en point-à-temps de la route RP 607 tronçon Tshimbalanga Sandoa-MAS	60%, réalisé par OFFICE DES ROUTES
	Réhabilitation de l'avenue Kasolondo (Fungurume)	100%, réalisé par EGMF Sarl
	Construction de la déviation de la route RS 610 Wakipindji-Mulomba 2040 m	80%, réalisé par SICOHYDRO
	Elargissement du pont-Tunnel SNCC avec deux voies et quatre bandes	100%, réalisé par EGMF Sarl Visite de travail en Zambie. Il a eu à cette occasion, des séances de travail avec des autorités zambiennes et les candidats investisseurs zambiens pour la recherche du financement du projet et des études faisabilité du projet de la route KOLWEZI-SOLWEZI.
	Construction du pont Kate sur RN 1	100%, réalisé par OFFICE DES ROUTES
	Construction du pont Ngeleka sur RN 1	90%, réalisé par OFFICE DES ROUTES
	Réhabilitation du pont Lulua sur RN 39	90%, réalisé par OFFICE DES ROUTES
	Réhabilitation du pont Kajileji sur RP 607	100%, réalisé par OFFICE DES ROUTES
	Route touristique RN39- Katebi GPM 6 Km	25 %, réalisé par EGMF Sarl
	Construction mur de clôture des 60 studios (Chantier Kolwezi)	90%, réalisé par EFEG
	Marché Mutoshi : Travaux construction de la structure métallique (Chantier Kolwezi)	100%, réalisé par DES
	ASSEMBLEE PROVINCIALE : Bâtiment Administratif : travaux de finition en cours (Chantier Kolwezi)	90%, réalisé par New Congo Construction
	Hémicycle : travaux de gros -œuvres en cours (Chantier Kolwezi)	New Congo Construction 40%, réalisé par New Congo Construction
	CENTRE DE NEGOCE : Parking (Chantier Kolwezi)	45%, réalisé par EGMF
	CENTRE DE NEGOCE : Parking (Chantier Kolwezi)	65%, réalisé par EGMF
	CENTRE DE NEGOCE : travaux de construction des 40 dépôts (Chantier Kolwezi)	100%, réalisé par EGMF MES
	CLINIQUE VIP (Chantier Kolwezi)	40%, réalisé par EGMF MES
	CENTRE POUR DIABETIQUES (Chantier Kolwezi)	45%, réalisé par EGMF COBED
	CENTRE DE NEGOCE : travaux de construction des Laboratoires (Chantier Kolwezi)	100%, réalisé par EGMF MES
	STADE DIUR : réhabilitation et modernisation (Chantier Kolwezi)	95%, réalisé par EGMF
	CENTRE DE SANTE KAZEMBE : Construction (Chantier Kolwezi)	58%, réalisé par EGMF VIKAL
	PRISON DILALA : Modernisation (Chantier Kolwezi)	60%, réalisé par MES
CONSTRUCTION DU BATIMENT ADMINISTRATIF, DU BATIMENT DE LA POLICE ET RESIDENCES DES AUTORITES A KASAJI (Chantier Ville de Kasaji)	50%, réalisé par FIDUS	
MARCHE DE KANZEZE : Construction de la structure métallique et tôle (Chantier territoire de Mutshatsha)	100%, réalisé par BOKAM	
2 ECOLES A MUTSHATSHA ET A KAYEMBE (Chantier territoire de Mutshatsha)	50%, réalisé par JCK	
Morgue Travaux de réhabilitation et modernisation (Chantier territoire de Dilolo)	40% réalisé par Société Civile. Morgue Travaux de réhabilitation et modernisation	
Construction des bâtiments administratifs (Chantier territoire de Dilolo)	100%, réalisé par INOTECH Construction des bâtiments administratifs	
Réhabilitation de l'école IDIAS phase 1 (Chantier territoire de Sandoa)	100%, réalisé par GROUPE NDATSHI Réhabilitation de l'école IDIAS phase 1	
Sandoa : Construction morgue de l'hôpital (Chantier territoire de Sandoa)	100%, réalisé par GROUPE NDATSHI Sandoa : Construction morgue de l'hôpital	
CONSTRUCTION DE L'ISP/MUSUMBA Chantier territoire de Kapanga)	55 %, réalisé par GSC CONSTRUCTION DE L'ISP/MUSUMBA	

Conception, construction, aménagement et entretien des ouvrages de drainage, d'assainissement et lutte anti-érosive (Mission 3)	Route Kapata, chaussée Joseph Kabila	100%
	Route Manag Manga, Avenue Sendwe	60%
	Route ISTM-Aéroport	60%
	Route Kazembe	80%
	Drainage de l'avenue KATAKOKOMBE	50%
	Construction des caniveaux Chemin public	50%
	CENTRE DE NEGOCE : Drainage interne (Chantier de Kolwezi)	75%, réalisé par EGMF
	Curage drain : Elagage des arbres et réfection de la haie et euphorbes. (Chantier du territoire de Dilolo)	30%, réalisé par INOTECH
Surveillance et contrôle technique et financier des études et des travaux en régie et à l'entreprise (Mission 5)	Bâtiments 1 et 2 de l'ISP MUSUMBA	70% (Sans carrelage, plafonnage, peinture, vitres, électricité) Bâtiments 1 et 2 de l'ISP MUSUMBA
	Bâtiment administratif de l'ISP MUSUMLBA	40% (Reste suite gros œuvre et Travaux de finition) Bâtiment administratif de l'ISP MUSUMLBA
	Amphithéâtre de l'ISP MUSUMBA	15% (Reste suite gros œuvre et Travaux de finition) Amphithéâtre de l'ISP MUSUMBA
	Kajileji, Lulua, Rov (territoire de Sandoa) ;	
Contrôle de l'application des normes légales, réglementaires ou techniques relatives à la construction (Mission 11)	Pont Kalule Nord, pont Kate, pont Ngeleka, pont Lukenji et pont Kasenge (En territoire de Lubudi). Pont RUJ, RUTUV et RUANJ (Dans le Territoire de KAPANGA) ; Chantier de construction du pont NGELEKA sur la RN1	100 % (Travaux terminés)
	2 écoles en cours à Kayembe et à Mutshatsha, 2 écoles de Mukabe Kasari (internat pour les filles et garçons). Réhabilitation de 2 écoles à Kansenia	
	Bureau administratif de Fungurume (Travaux terminés), de la résidence du Bourgmestre de Fungurume (travaux en cours)	Bureau administratif de Fungurume (Travaux terminés), de la résidence du Bourgmestre de Fungurume (travaux en cours) Bureau administratif de Fungurume (Travaux terminés), de la résidence du Bourgmestre de Fungurume (travaux en cours)
La construction de certains bâtiments publics dans la ville : nouveau marché, nouvel aéroport, nouvelle prison, nouvel hôpital général de référence public, nouveau stade ... ; Inspecter les travaux de construction des bâtiments administratifs (Mairie, bureau police, résidences des autorités urbaines de Kasaji)	La construction de certains bâtiments publics dans la ville : nouveau marché, nouvel aéroport, nouvelle prison, nouvel hôpital général de référence public, nouveau stade ... ; Inspecter les travaux de construction des bâtiments administratifs (Mairie, bureau police, résidences des autorités urbaines de Kasaji)	



Exc. Jean-Marie Tshizainga

(9) Ministère des Mines

Missions principales :

1. Application de la législation minière (le paiement des taxes minières, la protection de l'environnement, les Responsabilités Sociétales des Entreprises, le code du travail , la sous-traitance et coopératives minières)
2. Gestion du domaine minier et des informations y relatives ;
3. Promotion de la mise en valeur des ressources minérales ;
4. Octroi des droits (ZEA) et des titres mesures pour les gisements miniers ;
5. Suivi et contrôle techniques des activités de prospection, de recherche et d'exploitation des ressources minérales ;
6. Suivi et contrôle de commercialisation des produits miniers ;
7. Police des exploitations des ressources minérales en matière d'hygiène, de salubrité et de sécurité (Mission non ciblée) ;
8. Promotion la politique de raffinage local des produits miniers en concertation avec le Ministère de l'Énergie

Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalizations planifiées/non planifiées
<p>Application de la législation minière (le paiement des taxes minières, la protection de l'environnement, les Responsabilités Sociétales des Entreprises, le code du travail, la sous-traitance et coopératives minières) (Mission 1)</p>	<p>Maximiser les Recettes Provinciales</p>	<p>Plusieurs réunions tenues avec les services d'assiettes. Signature de trois communiqués (Non planifiée)</p>
	<p>L'application de la législation minière palpée du doigt sur terrain.</p>	<p>Plusieurs descentes sur terrain réalisées.</p>
	<p>Sensibilisation des Entités de traitement et des sociétés d'exploitation des carrières permanentes pour le bien fondé du paiement des taxes dues à la Province</p>	<p>Plusieurs réunions de sensibilisation ont été tenues avec les Entités de traitement et les sociétés d'exploitations Participation à la conférence International sur les mines, dénommée MINING INDABA à cape – Town, en Afrique du sud (Non planifiée)</p>
	<p>Comprendre le fonctionnement et voir comment endiguer la fraude</p>	<p>Plusieurs visites des postes de contrôle.</p>
	<p>Sensibilisation des tenanciers des dépôts (comptoirs d'achat) Construction ordonnée des dépôts (comptoirs d'achat)</p>	<p>Plusieurs réunions tenues avec les tenanciers des dépôts.</p>
	<p>Présider les réunions avec les sociétés minières sur le caractère obligatoire des Cahiers des charges</p>	<p>Plusieurs réunions d'évaluation organisées. Une note circulaire a été signée à cette fin (Non planifiée)</p>
	<p>Sensibiliser les miniers dont leurs sites sont occupés par les artisans. Le blocage de projet de viabilisation ZEA levé.</p>	<p>Plusieurs réunions ont été tenues avec toutes les parties prenantes. Un climat de franche collaboration instauré entre les sociétés minières et les exploitants artisanaux Résolution de plusieurs conflits dans le secteur artisanal (Non planifiée)</p>
	<p>Visite du centre de négoce de MUSOMPO avec les partenaires</p>	<p>Visites du centre de négoce de MUSOMPO avec plusieurs partenaires. Réunions avec les responsables du Laboratoires SSM, puis visite de leurs Installation à Kolwezi, pour la préparation de leur accès au centre de négoce (Non planifiée).</p>





Exc. Nathalie Ngandu

(10) Commissariat en charge des Affaires Humanitaires et Sociales-Genre, Famille et Enfant

Missions principales :

1. Promouvoir la politique provinciale de prévention, de gestion et de réhabilitation dans le domaine de l'action humanitaire ;
2. Initier et évaluer les politiques et les stratégies globales et spécifiques en matière de solidarité nationale au profit des populations vulnérables ;
3. Organiser et promouvoir des actions de protection, de promotion et de réadaptation en faveur des personnes handicapées et situation de précarité ou de marginalisation ;
4. Réhabiliter la famille dans ces fonctions traditionnelles ;
5. Prévenir la désintégration des structures et des valeurs familiales par des mesures éducatives et incitatives visant un meilleur encadrement des enfants et leur épanouissement harmonieux ;
6. Coordonner les interventions des partenaires nationaux et internationaux notamment en faveur du développement social, de l'action humanitaire et de la famille ;
7. Mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières à l'échelle provinciale ;
8. Etudier et mettre en œuvre, de concert avec les ministères intéressés, les mécanismes d'intervention en faveur des personnes vulnérables ;
9. Veiller au libre exercice, à la jouissance et à la protection des droits humains de la femme, de l'enfant et de famille ;
10. Participer à la vulgarisation du droit humanitaire à travers l'éducation et la formation.

Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Promouvoir la politique provinciale de prévention, de gestion et de réhabilitation dans le domaine de l'action humanitaire (Mission 1)	Evaluation de la situation humanitaire Victimes de la pluie tombée sur Kolwezi la nuit du 17 au 18 Novembre 2019 assistés	Soixante-dix-sept ménages ont bénéficié de l'assistance humanitaire Tenue de 9 réunions de cabinet (Juillet 2019) pour faire un état des lieux des activités et orientations pour atteindre les objectifs (Non planifiée) Sensibilisation par caravane motorisée sur la prévention contre le COVID-19, par diffusion des messages et distribution des kits de lavage des mains et leurs accessoires (Non planifiée)
	Atelier d'analyse des capacités de la province en matière de prévention et de gestion des catastrophes	Réalisé le 20 Mai 2020 avec l'appui technique de PACT Congo
	Information des leaders des Groupes Vulnérables sur la prévention de COVID 19.	Un total de 80 leaders (des handicapés moteurs, des sourds muets, des mal voyants, des albinos, des personnes vivant avec VIH, des prisonniers, des professionnels du sexe, des personnes en uniforme) formés du 13 au 15 mai (Non planifiée) Atelier d'évaluation des capacités institutionnelles et opérationnelles (Non planifiée) Le 13 juin 2020, Journée de solidarité avec les personnes de 3 ^{ème} âge (prise en charge l'Hospice de MANIKA) Non planifiée
Etudier et mettre en œuvre, de concert avec les ministères intéressés, les mécanismes d'intervention en faveur des personnes vulnérables (Mission 8)	Appui Technique et moral aux partenaires du secteur Social Experts du Commissariat mis à la disposition des partenaires pour orientations	Journée organisée sous le label de l'anniversaire du Président de la République Célébration de la journée des personnes vivant avec handicap (032/12/2019) (Non planifiée)
	Accompagnement des projets d'autonomisation Environ 1213 ménages étaient bénéficiaires de la mise en œuvre de ce projet par PACT CONGO	Assistance sociale (Nourriture, soins médicaux, frais de voyage, frais funéraires,) en faveur des personnes vulnérables (Non planifiée)
	Accompagnement des projets de professionnalisation Plusieurs jeunes initiés à des métiers divers	Projets soutenus grâce aussi à l'apport financier du Gouverneur de Province (10.000\$US)
Veiller au libre exercice, à la jouissance et à la protection des droits humains de la femme, de l'enfant et de famille (Mission 9)	Formation des femmes leaders sur la résolution 1325	Journée célébrée le 25 Novembre 2019
	Célébration de la journée Internationale pour l'élimination de toutes les formes de violences faites à la femme et la jeune fille	Célébration le 11 octobre 2019 de la journée Internationale de la jeune fille sous le thème : « Scolarisation et professionnalisation des filles ». (Non planifiée) Célébration le 15 octobre de la Journée Internationale de la femme Rurale sous le thème : « Contribution inestimable : Renforcement de la résilience des femmes et des Filles en milieu rural face à la crise climatique » (Non planifiée) Célébration de la Journée Internationale de l'aide Humanitaire sous le thème : « Les femmes œuvrant dans le secteur humanitaire sont à l'honneur », le 19/08/2019. (Non planifiée)
		Participation à la session d'évaluation de la déclaration de BEIJING sur la condition de la femme. (Non planifiée) Organisation de la journée mondiale de la prière (4 mars 2020) (Non planifiée)
	Tenue d'atelier d'analyse de la situation relative à la protection de l'enfant	Atelier d'analyse de la situation relative à la protection de l'enfant organisé le 08 juin 2020 avec l'appui de la Vison Mondiale et de l'HCR
		Atelier organisé le 12 juin 2020 sous le thème : « COVID 19 » Protégeons nos enfants plus que jamais »
	Mise en place d'une coordination inclusive de toutes les femmes du Lualaba associées aux Mines	Célébration de la journée Internationale de la femme édition 2020, le 07 Mars 2020, au Complexe Scolaire HEWA BORA (Non planifiée)
	Facilité de interactions entre femme de différentes catégories	

(11) Commissariat en charge de l'entrepreneuriat des jeunes et émergence de la classe moyenne

Missions principales :

1. Promouvoir l'entrepreneuriat ;
2. Former, sensibiliser, informer et encadrer les entrepreneurs et les promoteurs des projets axés sur les jeunes ;
3. Accompagner les mouvements associatifs des jeunes ;
4. Promouvoir l'émergence d'une classe moyenne.



Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalizations planifiées/non planifiées
Promouvoir l'entrepreneuriat (Mission 1)	Lancement d'un projet de partenariat avec l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP).	100% Visite de travail au centre incubateur de l'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Congolais à Kinshasa (Non planifiée) Participation au diner d'Affaires Edition organisé par GLORHIS MULTI SERVICES & le Collectif des Jeunes Entrepreneurs (Non planifiée)
	Suivi des activités des projets des jeunes ayant bénéficié du financement de la Province	100%
	Financement de 24 coopératives du village Mupanja	Financement de 24 coopératives du village Mupanja 100% 28 mai 2020 : suivi des activités des jeunes entrepreneurs du village Mupanja ayant bénéficiés du financement du Gouvernement Provincial.
Former, sensibiliser, informer et encadrer les entrepreneurs et les promoteurs des projets axés sur les jeunes (Mission 2)	Informer les jeunes porteurs des projets sur les opportunités de financement	Trente-neuf projets des jeunes entrepreneurs du Lualaba ont bénéficié d'un appui financier. Participation du Ministère à la cinquième édition du forum économique MAKUTANO. Participation du Ministère à une formation des formateurs en renforcement des capacités en Entrepreneuriat Agricole à Tunis ; Point de presse avec les journalistes dans le cadre de la Journée Internationale de l'Entrepreneuriat (Non planifiée).
	Séance de travail avec l'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Congolais dans le cadre du partenariat sur le suivi et l'encadrement des PME.	Séance de travail tenue comme prévu.
	Suivi des activités des jeunes entrepreneurs ayant bénéficiés du financement du Gouvernement de la Province	Suivi réalisé à 100% le 26 avril 2020
Accompagner les mouvements associatifs des jeunes (Mission 3)	Initier un projet de partenariat avec la Rawbank pour l'autonomisation des femmes de la Province du Lualaba.	100% Participation à la remise des brevets dans le cadre de la formation en coupe et couture, langues et informatique organisé par l'entreprise AVC. Le 9 mars 2020 célébration de la Journée Internationale de la Femme avec la Participation de la sénatrice Francine MUYUMBA (Non planifiée).
Promouvoir l'émergence d'une classe moyenne (Mission 4)	Organiser une séance de coaching du programme entrepreneurial de Tonny ELUMELU	100% Séance de coaching du programme entrepreneurial de Tonny ELUMELU organisé dans la salle de conférence de l'ancien bâtiment du Gouvernorat
	Exposition des produits divers de jeunes entrepreneurs du Lualaba	100% Du 12 au 13 juin : Exposition des produits divers de jeunes entrepreneurs du Lualaba au complexe scolaire Hewa bora
	Visite du site où sera érigé le centre incubateur des jeunes ; visite du marché MUYEJ pour voir la faisabilité d'ériger un marché dédié aux entrepreneurs du Lualaba ; visite des projets des jeunes entrepreneurs ayant bénéficié du financement du Gouvernement.	100% Du 03 au 04 juillet : Visite du site où sera érigé le centre incubateur des Jeunes ; Visite du marché MUYEJ pour examiner la faisabilité d'ériger un marché dédié aux entrepreneurs du Lualaba ; Visite des projets des jeunes entrepreneurs ayant bénéficiés du financement du gouvernement provincial.



Exc. Paulin Kalau

(12) Commissariat en charge des Sports, Loisirs, Culture et Arts

Missions principales :

a) Sports et Loisirs

1. Promotion et organisation des activités sportives et des loisirs sains (Mission non ciblée);
2. Organisation et contrôle des établissements de formation et encadrement des jeunes talents sportifs ;
3. Formation et recyclage des cadres techniques et sportifs ;
4. Promotion de l'éducation physique et des sports ;
5. Enregistrement des établissements des loisirs ;
6. Gestion de toutes les équipes provinciales, masculines et féminines et de toutes les disciplines sportives ;
7. Organisation et promotion des rencontres provinciales de la jeunesse en matière des sports et loisirs ;
8. Création, gestion et protection des infrastructures sportives publiques et acquisition des équipements sportifs ;
9. Organisation du sport professionnel ;

10. Éducation physique et éducation à la vie en collaboration avec les Ministères de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnelle, des Affaires Sociales, de la Santé et de la Presse et Information pour assurer à la jeunesse l'éducation civique et l'éducation à la vie ;

11. Promotion du sport féminin et de la vie associative des jeunes.

b) Cultures et Arts

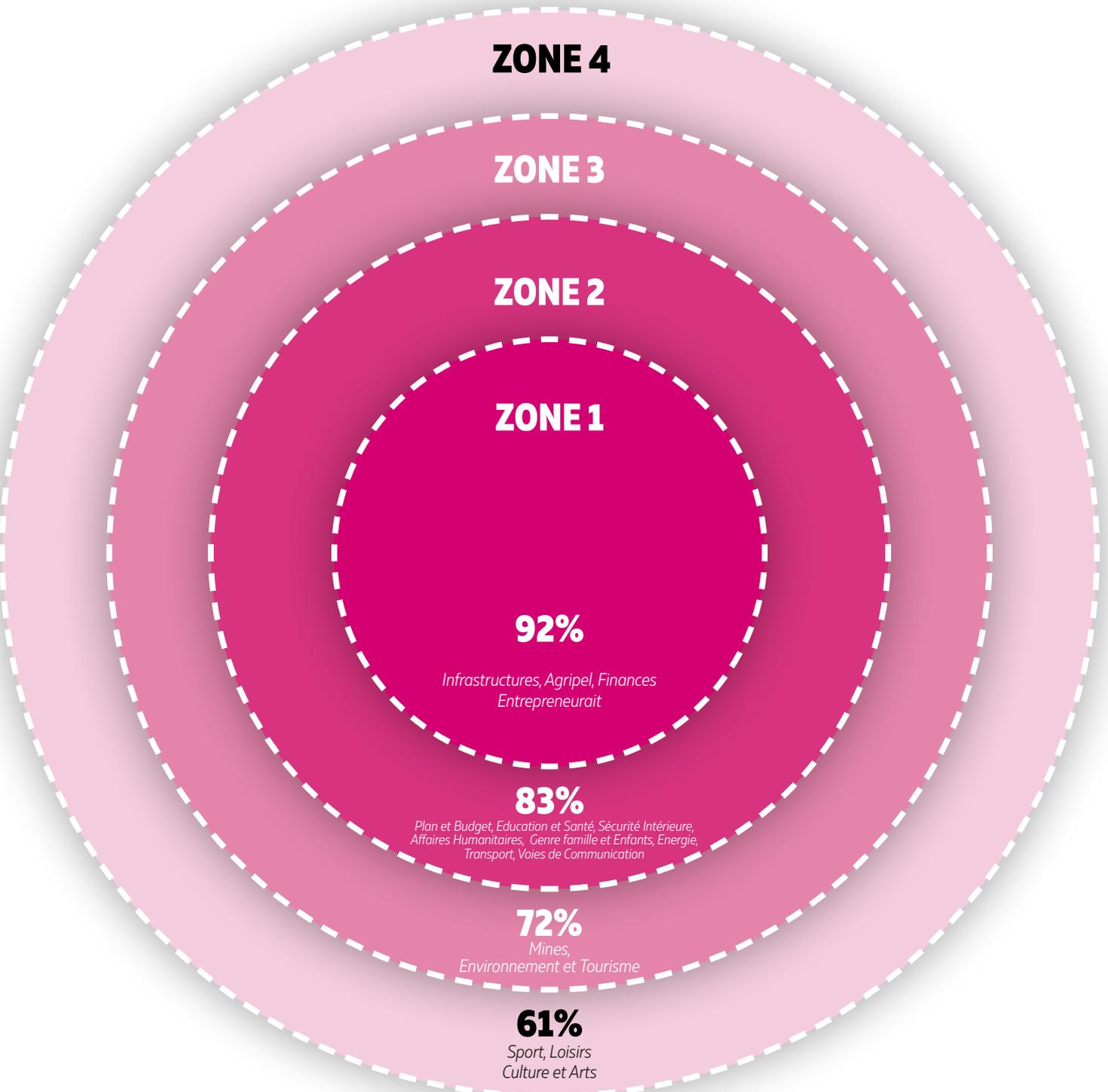
1. Promotion et développement des activités culturelles et artistiques ;
2. Protection et conservation des sites, des monuments et du patrimoine matériel et immatériel dans le domaine culturel et artistique de la Province;
3. Gestion et protection des droits d'auteur et des droits voisins ;
4. Promotion et développement des activités culturelles et artistiques en rapport avec la lutte contre les antivaleurs ;
5. Commission de censure des chansons et spectacles en collaboration avec les Ministères de la Justice.

Sports et Loisirs		
Missions principales	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Formation et recyclage des cadres techniques et sportifs (Mission 3)	Former et encadrer les jeunes talents	Réalisé en Février 2020
	Renforcer les capacités des cadres	Non réalisée
Organisation et promotion des rencontres provinciales de la jeunesse en matière des sports et loisirs (Mission 7)	Participer aux jeux africains (Sénégal) et à la coupe du monde au Japon)	Janvier 2020 (Réalisée en partie)
	Prendre part au tournoi national (les clubs de Zango)	Février 2020
	Développer la discipline (Karatékas) et offrir une vitrine aux athlètes	Mars 2020 Non réalisée
	Organisation des Etats Généraux	Mars 2020 Non réalisée
Création, gestion et protection des infrastructures sportives publiques et acquisition des équipements sportifs (Mission 8)	Réhabilitation du stade DIUR	En cours - 95%
	Renforcer les capacités des cadres	Non réalisée
	Prendre part au tournoi national (les clubs de Zango)	Février 2020
	Développer la discipline (Karatékas) et offrir une vitrine aux athlètes	Mars 2020 Non réalisée
Culture et des Arts		
Principales missions	Activités / Résultats souhaités	Réalisations planifiées/non planifiées
Promotion et développement des activités culturelles et artistiques (Mission 1)	Organisation du festival NGOMA YA LUALABA et détecter le meilleur musicien de la province	Janvier 2020
Promotion et développement des activités culturelles et artistiques en rapport avec la lutte contre les antivaleurs (Mission 4)	Sensibiliser les femmes sur leurs droits (Organisation du festival de lutte contre les violences faites à a femme)	Mars 2020 Non réalisée
	Organisation de l'élection MISS LUALABA	Février 2020

Section 2

Interprétation et Comparaison

CETTE SECTION PORTE SUR L'ÉVALUATION DES PRESTATIONS DES MINISTÈRES ET COMMISSARIATS SPÉCIAUX à l'aune des trois critères précédemment expliqués, soit le degré de déclinaison des objectifs en partant d'un nombre limité d'objectifs plus globaux (missions vitales et urgentes) et déclinables, le degré de conformité défini comme le respect équilibré de la planification initiale comme garde-fou, et le degré de cohérence interne et externe qui mesure la contribution des différentes actions à la réalisation des impératifs et la capacité à percevoir les interdépendances et interconnexions entre intervenants. La conjugaison de ces trois paramètres nous a permis de classer les ministères et commissariats spéciaux en quatre zones de performance distinctes.



Ministères & Commissariats de la Zone 1**Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage & Développement Rural ;****Ministère des Finances ;****Ministère des Infrastructures et Travaux publics ;****Commissariat en charge de l'Entrepreneuriat des Jeunes et Émergence de la classe moyenne.**

3 ministères et 1 commissariat tiennent le haut du pavé. Tous ont un score général de 92%. La valorisation de la sous-traitance locale a permis au ministère des Infrastructures et Travaux publics de faire un meilleur score par rapport au degré de cohérence externe.

Ministères & Commissariats de la Zone 2**Ministère de l'Éducation, Santé et Relations avec le Parlement ;****Ministère de l'Énergie, Transport, Voies de Communication ;****Ministère de l'Intérieur et Sécurité ;****Ministère du Budget et Plan ;****Commissariat en charge des Affaires Humanitaires et Sociales-Genre, Famille et Enfant.**

Les 4 ministères et le commissariat en charge des Affaires Humanitaires et Sociales-Genre, Famille et Enfant ont un score moyen supérieur à 83%. Le ministère de l'Éducation, Santé et Relations avec le Parlement est le seul intervenant à avoir explicitement formulé des objectifs en conformité avec le Plan Quinquennal de Développement de la province. Partant des objectifs déclinables, ce ministère a fait montre de rigueur dans l'observance de la planification, ce qui lui a valu le meilleur score en matière de degré de conformité. Le Ministère du Plan devrait être à l'avant-garde du suivi des projets interministériels.

Ministères & Commissariats de la Zone 3**Ministère des Mines ;****Ministère de l'Environnement et Tourisme.**

Les deux ministères membres de la Zone 3 font un score général minimal de 72%. Du fait de la vocation minière de la province, le ministère des Mines devrait jouer un rôle moteur dans la promotion des Responsabilités Sociétales des Entreprises surtout sur la question de protection environnementale. De même, le ministère de l'Environnement et Tourisme devrait mettre les bouchées doubles dans la quête de la valorisation du tourisme et des sites touristes afin de réduire progressivement la part du secteur minier au PIB de la province.

Ministères & Commissariats de la Zone 4**Commissariat en charge des Sports, Loisirs, Culture et Arts**

Le commissariat en charge des Sports, Loisirs, Culture et Arts devrait catalyser les efforts visant la promotion des arts

et des sports dans les écoles. La valorisation des coutumes congolaises est un vaste chantier qu'il convient de capitaliser. Ce commissariat peut être charnière entre le ministère de l'Éducation, et le commissariat en charge de l'Entrepreneuriat et celui en charge de la Famille.

Section 3**Observations générales**

SUR BASE DU CLASSEMENT, DU TRAITEMENT, DE L'ANALYSE ET DE L'INTERPRÉTATION des informations générées par ce processus d'évaluation, nous sommes en mesure de faire ressortir quelques points saillants :

(1) Avec une valeur médiane de 80%, le score général de la gestion du gouvernement MUYEJ II est brillant, comme en témoigne l'hyperactivité des ministères et commissariats :

Des nombreux ouvrages construits et d'autres en cours de construction non seulement à Kolwezi mais aussi dans le Lualaba profond ;

Plus de 3000 Ha de culture vivrière emblavés pour réduire la dépendance envers l'importation des denrées alimentaires ;

Une campagne de riposte tout azimut à la pandémie au COVID-19, axée sur la sensibilisation, le pré-positionnement des kits appropriés dans toutes les 14 zones de santé de la Province et le placement de plusieurs postes de contrôle sanitaire pour casser la chaîne de transmission ;

La distribution d'eau potable dans la cité GCM/Kolwezi et l'acquisition de plusieurs transformateurs payés sur financement du gouvernement provincial ;

Assistance sociale (Nourriture, soins médicaux, frais funéraires) en faveur d'environ 1213 ménages en situation de grande précarité économique ;

Appuis financier et institutionnel en faveur des associations et des coopératives des jeunes comme mesures incitatives à l'émergence d'une classe moyenne durable.

(2) La sous-traitance de l'expertise congolaise occupe une place centrale dans la stratégie du gouvernement provincial, comme levier pour favoriser un développement équitable, la création de richesse et sa répartition au sein de la société et la professionnalisation des entrepreneurs locaux. A cet égard, nous pouvons noter l'accompagnement par la province des sociétés et des associations telles que MES, FIDUS, BLOKAM, JCK, INOTECH, GROUPE NDATSHI, VIKAL et la Société Civile, actives et opérationnelles dans le domaine de la construction.

(3) À l'exception de quelques cas comme les contacts pris par le Ministère de l'Agriculture avec les partenaires Zambiens, l'appui financier et institutionnel de PACT et de World Vision

au Commissariat en charge des Affaires Humanitaires et Sociales-Genre, Famille et Enfant et la conclusion d'un partenariat entre le Commissariat en charge de l'Entrepreneuriat des Jeunes et Émergence de la classe moyenne et Rawbank, le niveau de contacts avec les partenaires externes et la mutualisation des efforts entre ministères restent faibles. À titre d'exemple, la grande majorité des thématiques que traitent les Ministères de l'Agriculture, de la Santé et de l'Énergie sont de type transversal. De même, les Ministères de la Sécurité, de l'Environnement et des Mines doivent aborder de concert les questions relatives à la police des exploitations des ressources minérales quant à l'hygiène, la salubrité et la sécurité.

(4) Le Plan Quinquennal de Développement 2019-2023 est un outil cardinal en matière de cadrage et d'orientation de toutes les actions gouvernementales. Seul le Ministère de l'Éducation, Santé et Relations avec le Parlement s'y est explicitement référé dans la formulation de ses objectifs.

Section 4

Recommandations

L'ANNEE 2020 SEMBLE MAL ENGAGÉE POUR L'ÉCONOMIE DE LA RDC à cause de l'impact de la pandémie du Covid-19. À cela s'ajoute le contrecoup de la guerre commerciale USA-Chine. Le Rapport sur le développement humain 2019 classe la RDC comme 11^{ème} pays le plus pauvre du monde. Les avancées entre 2015-2018 en terme d'indice de développement humain ont été très faibles.

Dès son accession à la magistrature suprême en janvier 2019, le Président de la République Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo s'emploie à casser cette tendance et à remettre la RDC sur le chemin de la croissance économique. Son programme d'action met la lutte contre la pauvreté et la valorisation du capital humain au cœur d'une stratégie de relance économique qui s'inscrit dans la durée.

Le gouvernement MUYEJ II reste engagé à garder le cap pour assurer la reprise économique de la province. Cette reprise passe par la diversification de l'économie locale. Pour ce faire, le gouvernement provincial reste résolu à continuer d'affecter de gros investissements au secteur agricole afin de réduire considérablement la dépendance de la province à l'importation des denrées alimentaires.

Le plus grand mérite de cette évaluation est peut-être de contribuer à consolider le cadre institutionnel qui encadre toutes les interventions de la province. À cet égard, il convient de souligner que le Gouverneur de la province du Lualaba est précurseur dans l'application des méthodes de gestion axée sur les résultats dans le secteur public.

À la lumière de l'abondante masse d'informations contenues dans les documents nous transmis, nous pouvons formuler les recommandations suivantes :

1. En l'absence d'un Plan national stratégique de

développement (PNSD) actualisé, il est impérieux de réviser et de redimensionner le Plan provincial quinquennal de développement 2019-2023 pour qu'il serve de référence dans la conduite de toutes les politiques publiques au niveau de la Province ;

- 2. Une fois que le Plan quinquennal de développement 2019-2023 sera révisé, les membres de l'équipe gouvernementale devront s'en inspirer pour formuler des objectifs et sous-objectifs mesurables et réalisables. Pour plus d'efficacité, le processus de formulation des objectifs devrait être interactif ;**
- 3. Que les membres du gouvernement participent à une retraite visant à dégager les actions intersectorielles et interministérielles dans le but d'optimiser et pérenniser les effets des programmes ;**
- 4. Qu'il soit institué la pratique de soumission des rapports mensuels lesquels auront une rubrique comprenant un condensé des réalisations du mois en cours et une autre consacrée au plan d'action du mois prochain. Les activités seront déclinées des objectifs annuels auxquels elles concourent à leur réalisation ;**
- 5. Que les rapports mensuels fassent l'objet des revues mensuelles dans le cadre des conseils des ministres. Ces revues sont un outil efficace de monitoring des activités ministérielles ;**
- 6. Que suffisamment de moyens en terme de temps soient consacrés aux évaluations futures pour permettre aux évaluateurs de se pencher sur les aspects liés à l'efficacité des programmes et de recueillir les avis des pairs et des bénéficiaires des interventions de l'Exécutif provincial. Tous ces inputs enrichiront les évaluations futures.**

David Kayombo,

Directeur Interface Développement,

& Alain Muyuk,

Directeur Magazine Le Profil

Kolwezi Lodge

Restaurant - Hôtel - Bar



www.kolwezi-lodgehotel.com

LE PROFIL

Magazine

événementiel et publicitaire

Edition Papier & Site Internet

- *Événements
- *Mines
- *Economie
- *Politique
- *Education
- *Culture et art



Abonnez-vous



Magazine Le Profil

www.leprofilmagazine.com



BCDC

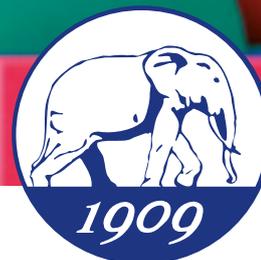
Bâtisseurs d'Avenir

BCDC Contact Center Tel. : +243 (0) 99 601 8000 www.bcdc.cd



BANQUE COMMERCIALE DU CONGO

Bâtisseurs d'Avenirs



- Corporate Banking
- Institutional Banking
- Retail Banking
- Personal Banking

BCDC
Bâtisseurs d'Avenirs